



ORI APOLLINIS LES SCULPTURES  
 NILIACI HIEROGLY OV GRAVEEVRES SA-  
 PHI. LIBER I. crées d'Orus Apollo.

*Quomodo Aegyptiaci Aeuum  
 significabant.*

Comment les sages d'Egy-  
 pte signifioient le cours  
 du temps.

Titre orné : (Horus APOLLO ou HORAPOLLE) Ori Apollinis Niliaci, de sacris Aegyptiorum notis, aegyptiacè expressis libri duo, iconibus illustrati, et aucti. Nunc primum in Latinum ac Gallicum sermonem conversi. 1574 (vignette - attribuée à Jean Cousin et gravée sur bois par Papillon - faite pour l'édition Kerver de 1543)

# ETHNO-HERPETOLOGIE ET MYTHOLOGIE EN POITOU-CHARENTES ET EN ANJOU

Jean-Loïc LE QUELLEC

Avant tout essai de synthèse, il convient d'abord, dans un premier temps, de dresser un *corpus* des documents actuellement à notre disposition. Dans le travail suivant, la partie qui concerne la Vendée sera la plus détaillée, car c'est le département où j'ai le plus enquêté : les documents inédits y seront donc nombreux, alors que les informations concernant le Maine-et-Loire, la Vienne, les deux Charentes et les Deux-Sèvres seront principalement d'origine bibliographique. Au cours d'une deuxième étape, un certain nombre d'éléments communs à tout le domaine d'enquête seront utilisés pour construire quelques hypothèses sur le rôle mythologique du serpent dans l'aire considérée. Afin de ne pas alourdir ce texte, la fameuse "thériaque du Poitou" ne sera pas évoquée, et les textes des auteurs de l'antiquité ne seront mentionnés que pour mémoire.

## A - CORPUS

### I - VENDÉE

#### Nom générique des reptiles

Les *aspis* (La Mothe-Achard <sup>1</sup>, Centre-Ouest <sup>15</sup>), la *vîmine* (Gâtine) <sup>1</sup>, la *vromenè* (St-Benoist-sur-Mer) <sup>2</sup>. Dans les endroits où le mot *aspi* semble inconnu (La Flocellière, St-Michel-Mont-Mercure), on se contente de distinguer les *vipaeres* des *serpents*. Le mot *aspi* est un collectif qui englobe parfois des batraciens et les mots *vîmine* et *vromenè* englobent souvent les petits rongeurs.

L'ensemble des serpents fait, dans le Bocage, l'objet de la croyance suivante, parfois étendue à d'autres espèces animales : il ne faut jamais mesurer un reptile à la longueur de votre corps ou d'un de vos membres <sup>12</sup>, "cela porte malheur. Le membre vous sera coupé par accident ou par la suite son ablation deviendra nécessaire" <sup>11</sup>. Du reste, notons d'ores et déjà que dans le Nord-Ouest du département, les maraîchins croient que lorsque l'anguille s'envase, par suite du dessèchement des canaux, c'est qu'elle mène la vie des serpents et qu'elle peut même s'accoupler avec eux <sup>49, 53</sup>.

*Vipaeres* : Ce mot est généralement employé au masculin (*in grous vipaere rojhe* : "une grosse vipère rouge"). On distingue les vipères rouges, réputées les plus dangereuses et également appelées *aspis*, les vipères grises dites *vipaeres*, et les noires, beaucoup plus rares que les précédentes <sup>53</sup>. Partout en Vendée, on assure que le *vrin* (venin) du *vipaere* est beaucoup plus actif au printemps, et que les piqûres sont alors beaucoup plus dangereuses. C'est également à cette époque (Mars-Avril) que ces bêtes se mettent en *boules*, *pelotes* ou *pelotuns*, par 10, 20, 50 ou plus. On pense généralement qu'elles se réunissent ainsi pour *chalàe* (frayer) (Bocage <sup>1</sup>, St-Benoist-sur-Mer <sup>2</sup>) ou *chauràe* (frayer) (St-Benoist-sur-Mer <sup>2</sup>). Un témoin du Marais-Sud nous a rapporté : *a daus fdes, o pét faere grous queme in double. Mén grand-père en avét trovai de màeme; l'avét dounai in grand cop de batun dessus, mae o rebundit; tots lés vipaeres aviant parti den l'érbe* (parfois, il peut y en avoir un volume de deux décalitres. Mon grand-père en avait ainsi trouvé; il leur avait donné un grand coup de bâton, mais cela rebondit; toutes les vipères s'étaient enfuies dans l'herbe") <sup>8</sup>.

Il est très dangereux de s'attaquer à ces *pelotes*, car on risque alors d'être "mangé". Cependant, les chasseurs déchargent sur elles leurs fusils, avant de se sauver <sup>1</sup>, bien que certains affirment que c'est une chose à ne jamais faire : "s'il vous arrive de trouver, le long d'une haie, plusieurs vipères en "peloton", n'essayez pas de les tuer avec une arme à feu, vous aurez un "raté". Dans le cas où le coup partirait, l'arme éclaterait entre vos mains" (Bocage) <sup>11</sup>. Parfois, on conseille de s'armer d'une bêche : après un premier coup donné à la *pelote*, celle-ci se défait et les *vipaeres* qui *silant* (sifflent) de fureur

s'avancent à l'attaque, mais on les tranche avec le couperet de la bêche, au fur et à mesure qu'elles arrivent à portée (Le Boupère, St-Michel-Mont-Mercure). Quand les paysans démolissent de vieux talus, ils trouvent fréquemment de ces *boules de vipaeres*<sup>1,53</sup> : à l'Ansonnière de Chambretaud, vers 1930, plus de cent reptiles auraient ainsi été découverts -et tués- dans un trou où les fermiers avaient jeté la balle du blé, lors des battages ; en l'hiver 1951, à la ferme de Montbail en Venansault, on en aurait également découvert près d'une centaine, et en l'hiver 1952, les fossoyeurs de Chantonay, qui dégageaient un caveau, se trouvèrent soudain en présence d'un énorme paquet de vipères engourdies... n'osant s'attaquer aux reptiles, ils firent appel aux pompiers qui en auraient détruit près de 200 avec de l'eau bouillante<sup>1</sup>.

L'on sait généralement bien que *lés vipaeres amenant* (les vipères sont ovovivipares) et l'on ajoute en Gâtine que *lés petits manjhant le ventre de lleù mère p̄ sortir* (les petits dévorent le ventre de leur mère pour sortir). C'est un commun dire que d'affirmer aussi que les *vipaeres* ne mordent pas, mais *picant* (piquent) avec leur *dard, langue, lancète, piquète, ardellun* ou *fissun* (dard). On précise en Gâtine qu'elles ne sont plus à craindre après le coucher du soleil. Un dicton répandu dans tout le Bas-Bocage dit que : *quant o molle a la Sént Marc, ol érènte lés vipaeres* (quand il pleut à la Saint Marc, [25 Avril] les vipères sont moins vigoureuses), *mae lleù vrim ét pus mauvés* (mais leur venin est plus dangereux)<sup>1</sup>.

On a du reste fait à ces animaux, comme aux *serpents*, une réputation d'agressivité tout à fait imméritée, et que ne justifient pas les faits réellement observés : ces reptiles se jetteraient en effet sur les passants sans être provoqués, ce qui est faux. On croit aussi fermement, dans toute la Vendée, que les *vipaeres* peuvent rattraper à la course un homme qui commettrait l'imprudence de courir en travers des sillons d'un champ labouré, car *lés vipaeres apouant lleù coue sus le bord d'in sellun, é sautant sét selluns d'in cop* (les vipères appuient leur queue sur le bord d'un sillon, et en sautent sept d'un coup)<sup>1</sup>.

On suppose souvent que les oeufs (notamment de merles) trouvés cassés dans des nids à une certaine hauteur ont été mangés par *in vipaere*<sup>1</sup>. Aux Moutiers-sur-le-Lay, on a affirmé à Edmond Bocquier que "faire connaître un nid sous les tuiles [*i.e.* : "à la maison"] conduit la vipère à manger les oeufs"<sup>99</sup>.

On donne le nom de *pén de vipaere* (pain de vipère) aux fruits rouges vénéneux du Gouet maculé (*Arum maculatum*) qui ornent le pied des haies en été<sup>1</sup>. Dans le Sud-Vendée, on affirme fréquemment que les serpents se nourrissent de cette plante, dite également "herbe à serpent" ou *aerbe a la serpent*. En certains lieux, on dit que celui qui touche à la "Serpentaire" (*Arum dracunculus*) risque d'être piqué par une vipère dans le courant de l'année<sup>99</sup>. Notons que cette dernière plante, encore appelée "ongle de dragon" (*drac-unculus*) présente une tige marbrée pouvant s'élever jusqu'à 40 centimètres au-dessus du sol, en prenant l'allure d'une vipère : le botaniste Alfred Héroult a remarqué qu'à Monsireigne, des femmes s'enfuyaient à cette vue<sup>110</sup>. A St-Gilles, on appelle l'*Arum italicum* Miller, *manjhalle de serpent* (d'après une note de Waitzeneger, du début du siècle)<sup>99</sup>. Le Dictionnaire des Régionalismes de l'Ouest, de P. Rézeau, cite un texte de G. Bouchard, selon lequel l'"herbe à la vipère", pressée, "donne du lait" (*in* "Un clair matin"). Quant au Muscari à toupet, [*Muscari comosum* (L.) Miller] il est généralement appelé *all a la serpent(e)* (l'ail à la serpente), ou *all aus vipaeres* (ail aux vipères)<sup>23</sup>. Il n'est pas jusqu'à l'Asphodèle, qui est appelée *èrbe aus vipaeres*, à l'île d'Yeu et dans le Bocage, où on la nomme aussi *alàe*, mot qui évoque encore l'ail<sup>86</sup>.

Pour lutter contre ces ophidiens, différentes techniques sont utilisées. A St-André-Treize-Voies, le 1<sup>er</sup> Mai, et avant le lever du soleil, on place des *mais*, c'est à dire des bouquets de branches d'aubépine, aux portes des maisons, et des étables, ainsi que sur le fumier, afin d'en éloigner les *vipaeres* et *serpents*. Dans tout le Bas-Bocage, on préconise de jeter un de ces animaux dans une bassine chauffant sur un feu : il se met alors à *silâe* (siffler) si fort que tous ses congénères accourent d'un kilomètre à la ronde pour le secourir... des hommes armés de bâtons les attendent, et les exterminent par dizaines<sup>1</sup>. Autre méthode : "si on faisait chauffer une bassine de lait, on ne manquerait pas de voir les *vipaeres* arriver des alentours ; certains ont essayé sans succès, mais autrefois, les anciens avaient entendu affirmer que le fait s'était bien réellement passé"<sup>1</sup>. Enfin, pour bien tuer *in vipaere*, rien ne vaut une tige de fougère, avec laquelle on est sûr de leur casser les reins (La Mothe-Achard, Le Boupère). En Gâtine, on spécifie que cette fougère doit avoir la forme d'une crosse<sup>1</sup>. Dans le Bocage, selon Jehan de la Chesnaye, si l'on tue une vipère, "on monte d'un échelon pour aller en Paradis", et toucher de sa chaussure la tête de l'aspic porte bonheur. Par ailleurs, "la mort du premier serpent vu dans l'année permet à celui qui le tue de vaincre les machinations ourdies contre lui"<sup>11</sup>.

Voici comment l'ancien instituteur des Brouzils, C. Massé-Isidore qui fut, sur la fin de sa vie, Juge de paix aux Herbiers, décrivait sa rencontre avec un chasseur de vipère de la forêt de Grâla, en 1828 : "l'appareil étrange et le singulier costume du braconnier nous arrêtaient quelques instants à le considérer. Il chassait aux vipères, et pour se garantir de leurs morsures, il s'était habillé d'un vêtement de cuir fauve qui le couvrait depuis les pieds jusqu'à la tête, ne laissant que deux étroites ouvertures devant les yeux. Il place d'abord sur des tisons enflammés une marmite de cuivre ou de fonte qu'il remplit de lait, puis il se retire à l'écart, et attend en silence. Bientôt, l'odeur du lait attire quelques vipères : le chasseur s'en empare et les met dans une barrique ouverte au moyen d'une étroite soupape. D'autres vipères arrivent et ont le même sort. Enfin, quand l'odeur du lait ne paraît plus suffisante pour attirer de nouveau gibier, le chasseur renverse le lait, replace sur le feu la marmite et y jette l'un des reptiles qu'il a déjà faits prisonniers. Cet animal que le fer brûlant tourmente, pousse des sifflements aigus ; c'est alors le meilleur moment de la chasse ; une multitude de vipères accourent aux cris de détresse de leur compagne, et le chasseur en a bientôt fait une récolte abondante. Quand il croit avoir épuisé le voisinage, il reprend sa marmite et va recommencer ailleurs la même cérémonie" <sup>54</sup>.

Quelques chasseurs de vipères employaient un moyen différent : "c'est un sifflement modulé et rythmique, accompagné d'un claquement de langue, qu'ils appellent *cri du serpent*" <sup>53</sup>.

A St-Benoist-sur-Mer, on m'a affirmé que si l'on fixe une vipère "dans les yeux", elle se trouve immobilisée, et ne peut repartir que si l'on détourne le regard. Pour ne pas se faire mordre au moment où l'on bouge la tête ou les yeux, il convient de dire une formule localement oubliée <sup>3</sup>. Mais des formulettes semblables sont connues en d'autres points du département <sup>18</sup>. Aux alentours de Dompierre-sur-Yon, pour arrêter les serpents, on disait : "Tu marcheras sur l'aspic et sur le basilic, et tu fouleras aux pieds le lion et le dragon" <sup>4</sup>, formule qui rappelle les paroles du psalmiste : "sur le lion et la vipère tu marcheras, tu fouleras le lionceau et le dragon" (Ps 91, 13).

On dit parfois que chez la vipère, le mâle fait deux piqûres, et la femelle quatre <sup>49</sup>. Lorsqu'on s'est fait *picôé* ("piquer", c'est à dire "mordre") par *in vipaere*, on conseille partout d'inciser la plaie, de la faire saigner, et de la sucer, afin d'en extraire le venin <sup>1</sup>. Certains ajoutent qu'il faut écraser la tête de l'animal sur la blessure <sup>53</sup>. On recommande parfois également de mettre le membre atteint dans du lait : ce dernier caille à mesure que la guérison s'opère <sup>1</sup>. Mais il faut aussi tuer l'animal qui vous a mordu, pour avoir l'assurance qu'on ne mourra pas de sa morsure (Gâtine, St-Michel-M.-M., Bocage) <sup>1, 99</sup>. Si la bête n'est pas tuée, on peut guérir quand même, mais il y aura retour du mal tous les ans à la même époque (St-Michel-M.-M.) <sup>1</sup>. Les Docteurs Viaud-Grand-Marais et Demeurat ont publié une série d'observations (?) de tels retours des troubles causés par l'inoculation venimeuse <sup>53, 56</sup>. Un petit "conte de mensonge" recueilli le 9 septembre 1981 à Cheffois, auprès de Monsieur Guy Bourreau, fait peut-être allusion à ce type d'affection périodique. On y parle d'un paysan qui vient de se faire mordre au doigt par une vipère, en épierant un champ : "*Que fâere ? Num de deça, cope le dét ! Bén l'at jhamàe eù màu apràe, hén !*" (Que faire ? Bon sang, il se coupe le doigt !... Eh bien il n'a jamais eu mal par la suite, hein! ) <sup>2</sup>.

Les rouquins et les *roucs* (roux), tout comme les personnes dont la peau du visage est marquée de taches de rousseur, sont naturellement immunisés contre les piqûres de serpents. On dit même que c'est la bête qui crève si elle s'attaque à pareilles gens (St-André-Treize-Voies, St-Michel-M.-M.) <sup>1, 53</sup>. Dans le Bas-Bocage, il n'est pas rare d'entendre des réflexions du genre de celle-ci : *i vedràe pas être mordu p'r chél ome rouquin !* (je ne voudrais pas être mordu par ce rouquin ! ) <sup>1</sup>.

Certains *toucheùrs* ("conjureurs") ont la réputation de guérir les morsures de vipères, même si ce sont des animaux (chiens, notamment) qui en sont les victimes. A Lavaud, Monsieur Aimé Papin "traite" les piqûres de guêpes, frelons et vipères. Mais en aucun cas, il ne doit tuer un de ces animaux : cela nuirait à son "don" et même risquerait de le faire disparaître. Lorsqu'il rencontre une vipère, il doit la faire tuer par quelqu'un d'autre. Enfin, il ne peut se guérir lui-même <sup>9</sup>. Dans le Bocage, on exprime parfois tout cela en disant que celui qui tue une vipère *charmàie* ("charmée") ne peut plus ensuite exercer son talent de *charmeùr* <sup>107</sup>. En 1899, dans sa thèse sur "L'exercice illégal de la médecine dans le Bas-Poitou", le Docteur Tiffaud a publié la prière suivante, utilisée contre les piqûres de serpents : "Notre aide soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre. Amen. Notre père... Mauvaise grappe, vermine, aneuil, grapaou, en un mot toutes les bêtes vrimcuses et vénimeuses, Au nom du Père... (trois fois)" <sup>27</sup>. Le Docteur Coubard, dans sa thèse soutenue en 1913, cite de son côté la Molène ou *bunblan* [*Verbascum thapsus* L.] comme étant, en Vendée, "l'antivenin par excellence". On l'emploie en infusion

## ETHNO-HERPETOLOGIE et MYTHOLOGIE

contre les piqûres de taons, abeilles et guêpes ainsi que pour guérir les morsures de vipères, mais il faut pour ce faire "arracher et mettre à bouillir la touffe tout entière, parce qu'il n'y a, dit-on, qu'une seule feuille qui ait de la vertu, et qu'on ne peut savoir laquelle" <sup>28</sup>. Rappelons qu'en Loire-Atlantique, la molène constitue "la véritable panacée du venin" <sup>53</sup>. On raconte à Aigrefeuille et dans les cantons voisins qu'une belette luttant contre une vipère "aurait été vue se frottant après chaque coup de croc sur un pied de molène. Sans crainte sur l'effet du venin, elle revenait alors à la charge avec un nouveau courage. Un spectateur ayant arraché la précieuse plante, la belette mordue en aurait vainement cherché un autre pied dans le voisinage, et, faute d'en trouver, serait tombée morte" <sup>53</sup>.

Le Dr Coubard écrit qu'il connaît un guérisseur vendéen qui traite les morsures de reptiles avec des feuilles de Vipérine [*Echium vulgare*], vulgairement appelée "oreilles de souris". Ces feuilles doivent être roulées en quatre ou cinq boulettes qu'on fait avaler au malade. Avec les mêmes indications, on se sert aussi d'un *patea de poràie* (cataplasme de poireaux) appliqué sur la morsure. Il est intéressant de remarquer que ce *patea de poràie* sert aussi à lutter contre le *dépot de lét* (dépôt de lait), c'est à dire l'engorgement laiteux des seins, soit à la première montée consécutive à l'accouchement, soit à l'époque du sevrage <sup>28</sup>.

Dans le Bocage, la recette suivante est utilisée contre les morsures de vipère :

Racines de <i>narperun</i> [ <i>Arctium Lappa</i> L.]	}
et Seconde écorce de hêtre	} env. une poignée
Une gousse d'ail	
Une once de thériaque	
<i>pilez avec</i>	
Une chopine de vin blanc	
<i>passez</i> <sup>53</sup> .	

Le Docteur Bourgeois, de La Verrie, relata à son confrère Viaud-Grand-Marais, le cas suivant : "En Août 1857, Marianne Brochard, âgée de 12 ans, habitant à la Gaubretière, fut mordue par un aspic; ses parents demandèrent de suite un empirique de Chambretaud, renommé dans tout le Bocage pour son habileté à constater par la simple vue, si une plaie doit sa spécificité au venin du capaud, du lézard-vert, de la *rinsoire* ou salamandre, du quatre-épées <sup>55</sup>, au venin d'eau ou à un venin composé de plusieurs des éléments précédents. Le guérisseur rangea en cercle la famille de la malade et entonna une hymne d'église que l'assistance répéta en chœur avec la plus grande gravité. Le lendemain, même cérémonie; mais cette fois la pauvre fille n'attendit pas la fin de cette misérable jonglerie : elle mourut à la deuxième strophe" <sup>53</sup>.

A la fin du siècle dernier, une vieille femme des Moutiers-les-Mauxfaits, administrait un spécifique "dans lequel entrait beaucoup de naperon et de bardane" <sup>53</sup>.

Dans toute la Vendée, les chiens mordus par des *vipaeres* sont soignés par flagellation de la partie enflée avec un rameau de *gruselàe* (groscillier) muni de ses épines <sup>1</sup>. Le venin de la vipère immunise les chiens contre la rage <sup>53</sup>. Tout chat trop maigre est, de son côté, accusé de s'être nourri de vipères, et on dit de lui : *l'at manjhai dau vrim* (il a mangé du venin) <sup>53</sup>.

En 1869, le Docteur Viaud-Grand-Marais s'indigne de ce que dans plusieurs localités de Vendée (et aussi en Loire-Atlantique) "on trempe encore de nos jours les lames de faux dans une macération de têtes de serpents, de crapauds et d'autres animaux immondes, sous prétexte de rendre leur fil plus délié : elles deviennent des armes dangereuses et peuvent donner lieu à des blessures empoisonnées" <sup>53</sup>.

Dans le Sud-Vendée et vers St-Etienne-du-Bois, on parle souvent d'une farce qui consiste à offrir la "goutte" à quelqu'un, dans une bouteille enveloppée d'un papier journal. Quand l'invité a bu, on ôte le papier, et le dégustateur s'aperçoit avec effroi qu'une vipère était conservée dans la liqueur : c'est ce qu'on appelle "l'alcool de vipère" <sup>2</sup>.

Enfin, pour obtenir la guérison de l'érysipèle, Jean de la Chesnaye rapporte qu'il suffit de "prendre une vipère vivante, lui couper la tête, envelopper celle-ci dans une petite poche, et l'appliquer sur la partie du corps où s'est déclaré l'érysipèle" <sup>13</sup>. Le "fil de taupe", c'est à dire le fil passé au travers du corps d'une taupe vivante est, selon Madame Bonneau de La Roche-sur-Yon, radical contre les piqûres de vipères, comme il l'est contre les rhumatismes et l'érysipèle <sup>34</sup>.

Quant au domaine des songes, voici : dans le Bocage, si vous rêvez que vous écrasez une vipère, c'est que vos ennemis seront vaincus, ou bien que ces derniers travaillent à votre perte <sup>107</sup>.

**Serpents** : Ce nom est employé au féminin, pour désigner la couleuvre : *ine serpent* (une couleuvre). A La Mothe-Achard <sup>1</sup>, à La Chaize-le-Vicomte <sup>16</sup> et dans le Centre-Ouest <sup>17</sup>, on dit *ine serpente* <sup>1</sup>, et dans le Marais-Sud *ine sarpent* <sup>14</sup>. La couleuvre vipérine est plus particulièrement appelée *ala* <sup>15</sup> ou *alan* <sup>16</sup>. Le Docteur Viaud-Grand-Marais cite également, pour la Vendée et la Loire-Atlantique, les termes *sangle* (pour la couleuvre verte et jaune), *serpe*, *esterlande*, *esterlange* et *rouabe* <sup>53</sup>. L'Atlas Linguistique de l'Ouest mentionne encore les appellations de *couleuve* et de *gouleuve* <sup>129</sup>.

Les *serpents* ont la réputation d'être encore plus dangereuses que les *vipaeres*, et l'on dit qu'elles vont, soit aux champs, soit dans les étables, téter des vaches qui tarissent alors rapidement. Pour ce faire, elles s'enrouleraient à l'une des pattes postérieures du ruminant qui se laisserait faire. Les vaches qui se sont laissées téter une fois prennent l'habitude de meugler pour appeler de nouveau *la serpent* (Beaufou) <sup>1</sup> : on dit semblablement à St-Benoist-sur Mer que *la vache mugne pr apelàe le serpent* <sup>3</sup>.

On explique d'ailleurs les tumeurs que les bovins présentent parfois sur la peau, par un empoisonnement de leur sang à la suite de morsures de bêtes *vrिमouses* (venimeuses) telles que *vipaere*, *serpent*, *grapàud* (crapaud), etc (Beaufou) <sup>1</sup>. On dit aussi que le lait des vaches servant de nourrice à *ine serpent* prend une couleur bleue (en réalité, cette couleur serait due à la prolifération de *Vibrio cyanogenus* Fusch.) <sup>53</sup>. Les paysans prêtent généralement à la couleuvre d'esculape la faculté de "sillonner" et de se lancer ainsi à la poursuite de l'homme <sup>53</sup>.

On reconnaît généralement que *lés serpents pounant* (pondent), c'est à dire que "les couleuvres sont ovipares", et l'on donne un nom spécial aux couleuvres qui séjournent dans l'eau, bien qu'il ne s'agisse souvent, en réalité, que des mêmes espèces qui fréquentent les haies et les abords des maisons. Ces couleuvres d'eau, particulièrement [*Natrix maura* L.], qui ne s'éloignent guère de l'élément liquide, sont dites *serpent najheür*, *aspi d'eau* <sup>53</sup>, *afilants* (tout le Bas-Bocage et le Centre-ouest) <sup>1, 17</sup>, *afilantes* (La Mothe-Achard), *afilandes* (Centre-Ouest du département) <sup>17</sup>, *enfilants* (Beaufou, St-André-Treize-Voies), *enfilandes* et *silans d'eau* (Sud-Vendée) <sup>16</sup> ou *filas* (St-Benoist-sur-Mer).

A St-Georges-du-Pointindoux, on explique ainsi la naissance de ces *afilants* : "les vaches qui vont à l'*abrou* (abreuvoir) laissent tomber des touffes de poils de leur queue dans l'eau; ces poils grossissent, un point noir apparaît à une extrémité : c'est la tête de l'*afilant*. Bientôt le corps s'anime, un petit *afilant* est né" <sup>1</sup>. Vers le début de ce siècle, Edmond Bocquier a récolté quelque part en Vendée l'indication similaire suivante, malheureusement non localisée : "Si l'on plante, par la racine, un crin de cheval dans l'eau ou dans du fumier, il se change en un serpenteau, qu'il faut bien se garder d'avalier en buvant, car il augmente dans le corps, et finit par causer un sommeil mortel" <sup>99</sup>.

A Saint-Benoist-sur-Mer, on explique souvent que dans les *quenars* (canaux du marais), vivent des *filas*, serpents d'eau se nourrissant de grenouilles. Ils sont petits et de couleur noire, fixant les grenouilles dans les yeux pour les obliger à venir vers eux de gré ou de force. Les pauvres batraciens n'en peuvent mais, et s'approchent "en pleurant", pour finir par se jeter dans la gueule du *fila* qui les attend. Les pêcheurs de grenouilles du marais savent que parfois, on entend une grenouille qui "pleure". Si on s'approche précautionneusement, on ne tarde pas à découvrir le *fila après la charmèe* (en train de l'hypnotiser) <sup>10</sup>. Les publications du siècle dernier expliquent ce phénomène de *charme* ou de *fascination* par la peur extrême saisissant les proies : "A La Gaubretière (Vendée), Félix Panchot, enfant de treize ans, vit un jour, sur l'herbe, un oiseau qui ne lui semblait pas disposé à s'enfuir : en voulant le saisir, il fut mordu au doigt par un aspic, dont la vue fascinait l'oiseau [...]. La terreur causée par la vue du reptile peut aller jusqu'à produire seule la mort" <sup>53</sup>. Le Dr Viaud-Grand-Marais rappelle que la vipère péliade nage également parfois, mais beaucoup plus rarement que la couleuvre vipérine, et pense que cela pourrait expliquer le proverbe vendéen suivant : *aspi d'eau n'èt pas danjhèreüs* ! <sup>53</sup>. A Pouzauges, des paysans consommaient régulièrement des couleuvres à collier, appelées *anguilles de haie* <sup>53</sup>. Les *serpents d'eau* semblent être parfois assimilés aux anguilles, puisque dans le Marais-Sud, on attire les anguilles dans les nasses en utilisant comme appât des *lumas de serpent* (escargots de serpents) [*Cepea nemoralis*] dont on suppose que les *serpents* font leur ordinaire <sup>111</sup>.

## ETHNO-HERPETOLOGIE et MYTHOLOGIE

A St-Benoist-sur-Mer, le grand-père d'un témoin actuellement âgé de 50 ans, faisait mordre un *mouchét* (mouchoir) aux couleuvres qu'il trouvait : on affirme qu'en tirant violemment l'étoffe, il "arrachait les dents" de l'animal, et qu'il conservait ensuite ce dernier selon un procédé qui n'a pas pu être retrouvé, afin de faire des fouets<sup>8</sup>. A Lavaud, Monsieur Aimé Papin, *toucheur* (conjureur) déjà cité, utilise leurs mues pour extraire les échardes, selon un procédé qu'il garde secret<sup>9</sup>. Mais Moïse Poiraud nous précise à point nommé que dans le Bocage, "la peau guérit encore les brûlures et favorise la délivrance des femmes qui s'en ceignent la cuisse droite. Elle aide également à "tirer" les épines de nos chairs. Toutefois, il faut avoir soin de placer la peau du côté où est rentrée l'épine pour éviter que cette dernière sorte en traversant le membre blessé"<sup>11</sup>.

A Saint-Jean-de-Monts, la prière suivante était encore utilisée avant-guerre, pour se protéger de la serpent :

*Men Abraham ! Sagneur !  
Gardéz-me de cén chouses :  
D'in mort subite,  
Dau chèn màupi,  
De la serpent,  
Dau basilic  
E dau malin esprit !*<sup>6</sup>

(Mon Abraham ! Seigneur ! Gardez-moi de cinq choses : d'une mort subite, du chien mauvais, de la couleuvre, du basilic, et de l'esprit malin")

A Pouillé, on contait naguère qu'une personne entrant chez elle, aperçut un beau chat qu'elle prit sur ses genoux, quand elle s'aperçut tout à coup que c'était un serpent<sup>99</sup>.

**Lézards** : Le Lézard vert est appelé *avaerte* (La Mothe-Achard), *lavaerte* (Beaufou, Chauché, St-Fulgent, et Gâtine)<sup>1</sup>, *lavaert* (St-Benoist-s-M.<sup>2</sup>, La Chaize-le-V., Vouvant<sup>15</sup>, Mouzeuil<sup>16</sup> et Centre-Ouest<sup>17</sup>) ou *llavart* (Le Boupère, La Flocellière, St-André-13-V, St-Michel-M.-M.). Pour le Lézard gris, on dit généralement *ine lésarde* (Chauché, Beaufou, St-André-13-V.)<sup>1</sup>, mais également *avaerte* à la Mothe-Achard<sup>1</sup>.

Dans le Bocage, le Lézard réveille le dormeur menacé par une vipère<sup>11</sup>.

Le *lavaert* mord très fort et ne lâche plus... on affirme communément qu'il faut lui couper la tête, lorsqu'il vous a attrapé le doigt<sup>1,2</sup>, et à St-Michel-Mont-Mercure, on recommande de lui présenter un tison, pour qu'il relâche sa prise (notamment à La Châtaigneraie)<sup>1,99</sup>. Dans le bocage, on dit qu'il a l'habitude de sauter à la figure des gens pour les mordre, et vers St-André-Treize-Voies, pour libérer les personnes qui ont ainsi le malheur d'avoir un *llavart* fixé au visage, on leur présente un miroir : l'animal, voyant une autre figure, saute sur elle !<sup>1</sup>

Un dicton établit le voisinage du *lavaert* et du *vipaere* : "quand tu vois un Lézard vert, défie-toi de la vipère !" (St-Michel-M.-M.)<sup>1</sup>. Le rapport entre ces deux animaux est encore accentué par cette notation de J. de la Chesnaye (*alias* Moïse Poiraud) : "très gourmand de lait, comme les serpents d'ailleurs, le lézard se plaît à traire les vaches, on conte même qu'une fillette ayant bu l'eau d'une mare, avala un petit lézard. L'animal, dans sa nouvelle demeure, trouvant le vivre excellent, grandissait en taille sans trop d'ennui. Il ne songeait nullement à quitter les délices d'un estomac où le meilleur de la nourriture absorbée composait le menu de ses repas quotidiens. Un jour, cependant, - la paysanne trayait ses vaches - le lézard alléché par l'odeur du lait n'y put tenir. D'un bond, sortant de sa retraite, il se mit à évoluer dans le pot au lait, à la grande joie de son ancienne hôtesse !" <sup>11,89</sup>

A Chaillé-sous-les-Ormeaux, on affirmait au début du siècle que pour gagner au jeu, il suffisait de mettre des queues de Lézard vert dans les poches d'un autre, "sans qu'il le sache"<sup>21</sup>. Aux Sables-d'Olonne, vers le début du siècle, cette queue faisait prendre du poisson au pêcheur dans le pantalon duquel elle avait été cousue à son insu<sup>49</sup>.

Quant au Lézard gris (*lésarde*, *lisarde*), il est réputé inoffensif. On affirme dans le Bocage que sa queue porte bonheur. Du temps où les conscrits tiraient au sort, ils avaient accoutumé de mettre une queue de Lézard dans leur poche, pour obtenir un bon numéro (Montaigu)<sup>22</sup>. Dans les années cinquante, on disait encore d'une personne chanceuse : *l'en at, de la chance, le dét aver ine coue de lésarde den sa*

*poche ! (il en a de la chance, il doit avoir une queue de Lézard gris dans sa poche !)* <sup>1</sup>. Des croyances similaires sont relevées dans le Bocage par Moïse Poireaud, qui ne précise malheureusement pas de quelle espèce de Lézard il s'agit : "sa queue, mise dans la poche d'un joueur à l'insu de ce dernier, lui fait gagner la forte somme, de même qu'elle assure le bonheur aux futurs époux lors des fiançailles qui, alors, ont lieu, sans difficulté. Autrefois, lorsque le tirage au sort existait, il n'est pas une mère ou à son défaut quelque autre personne qui eût laissé partir un conscrit sans placer dans sa poche le précieux talisman qui faisait "apporter un bon numéro". L'intéressé pouvait lui-même, mais de la main gauche, se munir de l'appendice porte-bonheur. Il est vrai que si, cherchant la bête, il l'eût montrée du doigt, ce dernier lui fût tombé" <sup>11</sup>.

Un dicton de La Mothe-Achard fait des Lézards gris les annonciateurs du printemps : *vela le beau temp çhi vâet, les avâertes quemençaent a couétâe !* (voilà le beau temps qui vient, les Lézards gris commencent à remuer la queue ! ) <sup>1</sup>.

**Orvet** : dans toute la Vendée, on l'appelle *serpent de vaere* <sup>2</sup>, *gnél* ou *niél* <sup>11</sup>, *gnéle*, *agnéle*, *andoll* (Yeu) <sup>86</sup>, *niéle* ou *aniéle* (Marais-Sud, Centre-Ouest <sup>17</sup>), *anvrin* (Vouvant <sup>15</sup>), *anélle* (Gâtine <sup>1</sup>). Le Docteur Viaud-Grand-Marais signale encore les appellations de *borgne* ou *niéle*, en rappelant que les termes *anvrin*, *anvàu*, *anvoe*, *anvè* et *anvrônè* ont la même étymologie [*anguis*] que le mot "anguille" <sup>53</sup>. En réalité, l'étymologie de ces mots est fort obscure, mais l'influence d'un dérivé du lat. *anguis* est fort probable pour plusieurs formes (cf *angueneùll* dans la Vienne). L'*hapax legne* a été recueilli à Chavagnes-en-Paillers, dans le dicton suivant : "si la *legne* voyait, personne vivrait" <sup>129</sup>. L'Atlas Linguistique de l'Ouest donne encore les noms : *aspi-sourd* et *andoll* <sup>129</sup>. L'orvet n'est généralement pas considéré comme venimeux, mais on ne se fait pas faute de le tuer et de le casser en tronçons "pour vérifier sa fragilité" <sup>1</sup>. Moïse Poireaud explique ainsi cette habitude : "Dieu, qui fit bien toutes choses, ferma à la lumière l'oeil de l'orvet et ne permit pas à la salamandre de connaître les sons. Ainsi fut évité un cataclysme, car

Si le *niél* voyait,  
Si le *sourd* [*i.e.*: la Salamandre] entendait,  
La fin du monde arriverait !"

Pour éviter un malheur, il faut tuer la bête démoniaque - c'est l'orvet - et manger sept morceaux de son corps de verre quand on a été mordu par elle !" <sup>11</sup> Un dire vendéen complète le précédent de la façon suivante :

Si boeuf voulait,  
Si *anvim* voyait  
Et si *sourd* entendait,  
Personne ne vivrait ! <sup>53</sup>

D'autres variantes de ce dicton ont été recueillies à Chavagnes-en-Paillers, et à L'Ile-d'Elle <sup>129</sup>.

Aux Moutiers-sur-Lay, on assure que tuer un *niél* et envelopper sa queue de six feuilles de papier "blanc comme neige" amène une grande chance <sup>99</sup>.

**Dard** : Il s'agit d'un énorme serpent mythique <sup>90</sup> dont le souvenir semble maintenant s'estomper. Mais un témoignage du début du siècle nous apprend qu'à Sérigné, c'est "un gros serpent qui peut atteindre jusqu'à quatre mètres de long ; il y en a peu. Pour tuer l'homme ou l'animal, il opère de la même façon que le boa" <sup>19</sup>. A Thouarsais-Bouildroux, vers la même époque, on affirmait que "le dard tête les vaches, et il enfle" <sup>20</sup>.

**Dragons** : Selon une note manuscrite provenant du Poiré-sur-Velluire, et rédigée au début du siècle, "le Dragon est dit-on un nuage qui avec une trompe, pompe l'eau des rivières et des cours d'eau. Ce dragon la rejette tout d'un coup" <sup>48</sup>. Cette tradition est à rapprocher de la croyance répandue selon laquelle l'arc-en-ciel est muni de membres et d'une queue, et qu'il pompe l'eau de la terre ou de la mer, puis qu'il la rejette en provoquant des pluies de poissons, grenouilles et crapauds <sup>49</sup>. Dans le Bocage, c'est le *cérne*, qui pompe ainsi l'eau des étangs <sup>50</sup>.

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la fontaine de la Georgette tire son nom de celui d'une jeune fille qui y fut menacée par "un grand serpent" : on peut y voir une version du thème de saint Georges et du Dragon, d'autant plus que les habitants de Saint-Gilles s'appellent populairement les *Giras* : Gilles, Gillon, Juire, et *Giras* sont des doublets de Georges. A St-Juire-Champgillon, la plus belle fille du pays était amenée chaque année en tribut près du lavoir, pour y être dévorée par un énorme "serpent volant". Une certaine année, saint Georges arrivant sur son cheval, transperça de son glaive ce Dragon, qui s'engloutit sous terre, laissant sur son passage "un creux profond rempli d'un liquide fétide bouillonnant". Le saint sauroctone trempa son épée dans le sang du monstre et implora : "qu'en souvenir de ceci le sang empoisonné de l'ennemi du genre humain devienne une eau pure et bienfaisante". Depuis lors, une eau pure et intarissable coule en cet endroit.

**Vrim** : c'est le venin de toutes les *bâetes vrimouses* (bêtes venimeuses). En 1977, Madame Daviaud, de Mouilleron-le-Captif (maintenant décédée) expliquait à M. Gautier et D. Gauvrit la croyance au *vrिम d'eau* (venin d'eau) : au printemps, le *vrिम* de tous les animaux venimeux monte au soleil et retombe la nuit avec l'*égall* (la rosée). Toucher à des feuillages *égallous* (humides de rosée) peut alors donner le *vrिम d'eau*. Le *vrिम* est aussi une sorte d'infection qui gagne le sang, et qui s'attrape en traversant une rivière : pour s'en préserver, il suffit d'avoir une poignée de *grousse saù* (gros sel) dans sa poche<sup>24</sup>. A Monsireigne, le Gailllet jaune [*Galium verum* L.] est appelé *erbe au vrim* (herbe au venin). Deux croyances vendéennes mentionnées par Léo Desavire paraissent devoir être rattachées au thème du *vrिम d'eau* :

- 1- la présence des crapauds dans les jardins empêche *a la brime* de nuire aux plantes<sup>112</sup>.
- 2- si la coque de l'oeuf qu'on vient de manger tombe "aux mains d'un sorcier qui vous en veuille", il lui suffira pour vous faire mourir "de la remplir de rosée et de la piquer dans une épine noire"<sup>127</sup>.

**Eüs cocatris** : dans son glossaire, l'abbé Lalanne donne du mot *cocatre* ou *cocatri*, la définition suivante, valable d'ailleurs pour tout le Poitou : "oeuf avorté. Les habitants de nos campagnes croient encore que cet oeuf est le résultat de l'accouplement d'une poule et d'un serpent, du *cocatrix* apparemment, puisque le nom de l'Oeuf en dérive"<sup>25</sup>. Dans le Marais-Sud, on appelle *cocatreù* un "petit oeuf rond sans jaune, qui marque, dit-on, la fin d'une période de ponte pour la poule qui l'a pondu"<sup>14</sup>, et à Vouvant un *cocatri* est un "oeuf sans coquille"<sup>15</sup>. Le *Dictionnaire des Régionalismes de l'Ouest* indique, dans une définition valable pour le Poitou-Charente dans son ensemble, qu'il s'agit d'un "petit oeuf sans jaune, de début ou de fin de ponte, qu'on prétendait pondu par une poule fécondée par un serpent, et qui n'était pas consommé"<sup>23</sup>. A Brenessard, j'ai appris que traditionnellement cet oeuf, qu'on reconnaît à sa très petite taille, était soigneusement conservé sur le *vaesselâe* (vaisselier) et qu'on prenait bien soin de ne pas le briser<sup>26</sup>. Rappelons, à propos de ces oeufs, une coutume signalée aux Herbiers, et commune dans le Bocage : "Une poule qui se mettait à "chanter le coq" devait être tuée pour éviter toute une chaîne de malheurs"<sup>43</sup>.

Tout cela est confirmé par le Dr Viaud-Grand-Marais : "On ne peut parler des couleuvres sans dire un mot des *cocatris* ou *oeufs de coq* [...] regardés par les paysans comme le résultat de l'accouplement d'un serpent et d'une poule, ou d'un vieux coq et d'une couleuvre. Ils renferment, dit le peuple, un petit serpent fascinateur dont le regard seul cause la mort et qui est tué par son propre charme, quand on peut le forcer à se voir dans une glace polie [...]. Le cultivateur du Bocage qui trouve un *cocatri* dans sa basse-cour, se signe et l'écrase du pied, de peur qu'il ne soit couvé par un chat : condition nécessaire pour qu'un basilic vienne au monde. Quand une poule a pondu un de ces *oeufs hardés*, son instinct semble lui dire qu'elle n'a pas donné le jour à un être capable de vivre. Son chant [...] prend un caractère tout particulier et se rapproche de celui du coq. On dit qu'elle est *jalée* et qu'elle *chante le jau* [...]. Cette poule maudite est sacrifiée"<sup>53</sup>.

## II - DEUX - SEVRES

### Vipères et serpents :

Les couleuvres sont appelées *serpent, couleuve, alan, fouet, li, lieù, sanllard, silan* <sup>86, 129</sup>. Les reptiles naîtraient des poils, des crins ou des cheveux <sup>29, 106</sup>, et à la fin du siècle dernier Léo Desavivre rapporte qu'on croyait que certaines sorcières pouvaient infester les champs en allant s'y peigner <sup>112</sup>.

On ne doit pas dire d'un serpent qu'il est gros comme la jambe (ou le bras) car il ne tarderait pas à venir se mesurer au membre auquel il a été comparé <sup>29</sup>.

En faisant chauffer une vipère dans un chaudron, on attire toutes celles du secteur <sup>30</sup>. Si l'on tue un serpent, son "conjoint" vient le venger <sup>30</sup>, et un serpent blessé à mort vit jusqu'au coucher du soleil <sup>30</sup>.

Il ne faut jamais tirer un coup de fusil sur un reptile, de peur que l'arme éclate <sup>29</sup>. François Bernard rapporte qu'en 1933, Monsieur Nourisson, de Coulonges, trouva réunies dans un tas de fumier 176 couleuvres formant une boule <sup>51</sup>. Si un chasseur tire dans une telle "boule de serpents", toute la bande le poursuit, et il doit partir très vite <sup>30</sup>. Si l'on est poursuivi par une vipère, dans un champ, il ne faut pas courir perpendiculairement aux sillons, car elle saute plus loin que le fuyard ; au contraire il est facile de la distancer si l'on court dans le sens des sillons <sup>30</sup>. On affirme que la vipère peut aussi se mordre la queue, de manière à former un cerceau et se déplacer très rapidement, et qu'elle peut sauter pour mordre <sup>30</sup>. D'ailleurs, il faut veiller à ce qu'un serpent ne s'enroule pas autour de la jambe, car alors il avale sa queue, et forme un lien si étroit qu'il finit par briser le membre <sup>33</sup>. Les serpents possèdent quatre pattes ordinairement cachées, mais que les enfants s'amuse à faire sortir, en mettant ces animaux sur le feu <sup>29</sup>. Les serpents, grands amateurs d'oeufs mais rencontrant des difficultés pour les découvrir, épient les enfants pour apprendre d'eux l'emplacement des nids. On affirme d'ailleurs communément qu'il ne faut pas "parler d'un nid sous la tuile" (dans la maison), justement par crainte des reptiles <sup>29</sup>.

En 1877, Léo Desavivre faisait le récit suivant : "Mon père m'a raconté qu'étant un jour à la chasse, il se trouva en présence d'un monceau de serpents auquel il envoya un coup de fusil. Un paysan blotti derrière un arbre, assistait silencieusement à ce spectacle, il se releva au bruit et fit de vifs reproches au tireur, l'assurant qu'il *lui avait fait grand tort*. Ces serpents, lui dit-il, *faisaient le diamant*. Il attendait leur départ, de peur de les déranger avant que leur travail ne fût achevé. Il eût alors ramassé la pierre et elle eût fait sa fortune" <sup>112</sup>.

Pour mettre bas, la vipère femelle s'éventre sur les épines, elle avale ses petits en cas de danger <sup>30</sup>.

Les vipères mordent les ronces pour s'affûter les dents, et cela produit des grosseurs sur la plante <sup>30</sup>. Les serpents peuvent transmettre leur venin à l'Épine noire [*Prunus spinosa* L.], en la mordant à la racine, et les blessures occasionnées par les épines de cette plante deviennent alors incurables <sup>33, 112</sup>. Le fruit de l'*Arum maculatum*, est appelé "pain de vipère" <sup>30</sup> en certains endroits, et "raisin de serpent" ailleurs <sup>31</sup> : c'est qu'il sert de nourriture aux vipères. Ces animaux sont également réputés se nourrir de l'asphodèle, dite *alàe* <sup>86</sup>.

Les serpents s'introduisent dans l'intérieur de l'homme par le fondement, parfois à l'insu du malade, et "produisent de graves désordres" <sup>33</sup>. D'autres peuvent pénétrer dans les dormeurs par la bouche, et on peut les en faire sortir en prenant soin de déposer un vase de lait près de la bouche du malade endormi <sup>112</sup>.

Plus les vipères sont *vrimeuses* (venimeuses) plus elles sont rouges <sup>30</sup>. Les serpents ont une odeur insupportable, à cause du surplus de venin qui sort de leur peau <sup>30</sup>. Les couleuvres vipérines ou "aspics d'eau" sont très dangereuses et "piquent" même sous l'eau <sup>30</sup>. La couleuvre verte et jaune peut se servir de sa queue comme d'un fouet, d'où des appellations comme "fouet" ou "cinglant" <sup>30</sup>. Les serpents hypnotisent leurs proies <sup>30</sup>. Pour ne pas être mordu par les vipères, il suffit de manger du fromage blanc le jour du mardi gras, ou de frotter de l'ail sur sa culotte ou sur ses sabots. L'ail sauvage (dit "*herbe aus serpents*" <sup>112</sup>) est réputé pour faire fuir les serpents <sup>33</sup>.

Si le premier serpent vu au printemps est mort, c'est signe qu'on n'en verra pas de vivant le reste de l'année <sup>107</sup>.

## ETHNO-HERPETOLOGIE et MYTHOLOGIE

Les serpents mordent avec leur *fissun* ou *fichtun*, *dard*, ou *agullun* <sup>129</sup>. Les *aspis d'eau* ne mordent pas dans l'eau, selon un témoignage recueilli à Melle par Ed. Lacuve <sup>106</sup>.

Quand on s'est fait mordre par une vipère, il faut vite se faire mordre par une deuxième <sup>30</sup>. Pour guérir les morsures de ces reptiles on utilise souvent le Bouillon blanc [*Verbascum thapsus*], mais on peut aussi appliquer de l'ail pilé, et en manger en même temps <sup>33</sup>. On dit souvent qu'une personne mordue par *in vipaere* (une vipère) guérissait sur le coup si elle mangeait le coeur du reptile : "dans la Gâtine, lorsqu'on a été mordu par une vipère, on cherche à la rattraper, et si on y réussit, on lui coupe la tête et la queue, on lui extirpe le coeur et on l'avale encore tout palpitant. On prétend ainsi se préserver sûrement contre l'action du venin" <sup>36</sup>. On peut aussi écraser la tête de l'animal qui vous a mordu, et la mettre sur la plaie, pour être sûr d'être guéri, ainsi que l'indique ce témoignage rapporté sans localisation, et décrivant la pratique d'un guérisseur du département : "il a coupé la partie haute de la tête de la vipère, il l'a mise sur la plaie, il a fait un truc à son mouchoir autour, il a sorti son chapelet, parce qu'il traitait avec son chapelet, il a fait des signes caballistiques à plusieurs reprises, il a marmonné pendant cinq minutes, pis en dernier il a poussé un grand cri et il a dit : Venin, retourne d'où tu viens ! - Et pis il a démanché le bazar, il a jeté la tête du machin dans la haie, pis c'était terminé, il a continué à travailler" <sup>33</sup>. Selon Lacuve, le don de guérir les morsures de vipères peut s'acquérir de la façon suivante : "on fixe la première vipère rencontrée dans l'année en disant : "Oh le bel oiseau, qu'il est beau !" Chaque fois que l'on voudra guérir quelqu'un mordu par un serpent, on devra dire : "Bel oiseau, ôte-toi de dessus le mal". Une fois suffit pour toute la vie" <sup>34</sup>. Selon B. Souché et Ed. Lacuve, lorsque les femmes aperçoivent un serpent, notamment vers Melle, elles peuvent l'immobiliser en saisissant un coin de leur tablier et en le tordant, tout en disant "Je t'endors, ma belle demoiselle !" <sup>106</sup>.

La belette sait se guérir des atteintes de la vipère en se frottant contre le Bouillon blanc <sup>112</sup>. Cette plante figure d'ailleurs dans les bouquets qu'on mettait à la porte des étables à la Saint-Jean, probablement pour éloigner les serpents <sup>112</sup>.

Un livre de raison de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle indique la prière suivante : "contre la morsure des serpents, Esprit vremine mâle ou femelle, muzerainne et vremine, mâle ou femelle, ou animaux venimeux que je ne peux nommer, je prie Dieu que tu ailles à la mer Rouge, boire de l'eau, manger du sable, que tu ne fasses aucun mal ni dommage, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Amen. Jésus notre Père qui est au ciel que ton Nom soit sanctifié. On doit dire trois fois ces mêmes mots" <sup>32</sup>. Une autre prière, utilisée par Madame Madeleine voisin, magnétiseuse née à Cerizay vers 1918, est la suivante : "Je marcherai sur l'aspic et le basilic. Je foulerai au pied le lion et le dragon". Ainsi que l'affirmait cette rebouteuse en 1982 : "avec ça, tu peux prendre un serpent, t'endors un serpent. Il s'arrête net devant toi, pis tu le prends avec ta main. Moi, je l'ai fait. Un jour, y'avait une grande couleuvre, elle était avec mes poules. Alors là, j'ai récité. J'y ai pensé, ça a été instinctif. Pis après avec mon pied, je la poussais, elle voulait pas s'en aller" <sup>33</sup>.

Voici d'autres conjurations, publiées au début du siècle par R. Lacuve :

Luxeùs, glorieùs,	Belle lune, je te vois,
Noute sagneùr ét amoureùs,	Du côté gauche et du côté droit,
De troes chouses nous défend :	Toi qui chaque soir mets
Dau démun, de la sarpent,	Ton beau manteau violet,
Que toutes sortes de bâctes enrajhâies	Garde-moi de trois chouses :
N'ap'chant meù de més pais	De la rencontre des mauvais chiens,
Que la lune dau ciél,	De la tentation de Satan,
	De la morsure de la sarpent <sup>37</sup> .

Quand un serpent peut se soustraire à la vue de l'homme pendant sept ans, il lui pousse des ailes et il devient un serpent volant, expliquait Léo Desavre en 1876 <sup>127</sup>. Par ailleurs, si on fait griller vifs les serpents, on les oblige à "tirer leurs pattes", qu'ils tiennent habituellement cachées <sup>112</sup>.

Les couleuvres têtent les vaches, les chèvres et les brebis. Elles vont même dans les berceaux pour prélever le lait avalé par les bébés <sup>30</sup>. Quand les vaches donnent du lait rouge, c'est que des couleuvres

ont sucé leur pis toute la nuit<sup>33</sup>. Pour éviter que le bétail soit contaminé dans les étables, il faut y laisser les toiles d'araignées, car "elles tirent le venin de sur les bêtes"<sup>38</sup>.

A La Chaussée de Gourgé, on dit que pour guérir le zona, il convient de porter une tête de serpent sèche, dans un petit sachet, pendant trois semaines, "pour que le mal sèche"<sup>33</sup>. Pour la guérison de l'érysipèle, appelé localement *érivipaere*, on recommande un cataplasme de cinq têtes de vipères séchées au four puis écrasées et placées sur le mal en cataplasme<sup>33, 107</sup>. La tête de vipère est également utilisée pour faciliter la montée des dents des enfants<sup>33</sup>. La "peau de serpent" guérit les plaies aux mains<sup>34</sup>.

Signalons qu'au Conservatoire du Machinisme Agricole des Ruralies (commune de Vouillé), se trouve une ancienne houe provenant de la région de Secondigny, et sur laquelle plusieurs pièces zoomorphes sont forgées de manière à représenter des reptiles dont les yeux sont parfaitement figurés, sur une tête triangulaire (vis de réglage de largeur des bras, crochet d'attelage)<sup>40</sup>.

Si l'on rêve d'un serpent, c'est le signe que des ennemis cherchent à nous nuire<sup>107</sup>.

**Lézards** : quand on voit un *llivart* (Lézard vert), il y a une vipère pas loin<sup>30</sup>. Le Lézard vert (dit *rapiète* ou *lavruche*<sup>112</sup>) est venimeux, et lorsqu'il mord un doigt, il faut couper soit le doigt, soit le cou de l'animal<sup>30</sup>. Cependant, sa queue, portée dans la poche, porte chance au jeu<sup>112</sup>. On dit aussi qu'il est *l'ami de l'homme*, et qu'il le prévient en lui passant sur la figure, lorsqu'un serpent approche<sup>112</sup>.

Le Lézard gris est appelé *angroese*, *abllése* ou *arbllese*, ces deux derniers mots pouvant aussi désigner le triton ou la salamandre<sup>86</sup>.

**Orvets** : ces animaux aveugles préviennent, par un "coup de sifflet", les dormeurs ou les moissonneurs de l'arrivée de reptiles plus dangereux<sup>29, 106</sup>. Cependant, eux-mêmes sont parfois aussi considérés comme dangereux<sup>30</sup>. On les appelle *anvroutt*, *andille*, *sourd*, *nièl*, *anell*, *serponta*, *lavaert*, *serpent de vaere*, et l'on affirme que *si le nièl voyait, si le sourd entendait, le monde périrait* (Argenton-L'Église, St-Pardoux)<sup>129</sup>.

**Dard** : dans le Sud de la Gâtine, c'est un serpent à queue très courte et quatre pattes, muni d'une tête de chat et d'une crinière tout le long du dos. Il siffle horriblement, n'est pas venimeux et a coutume de têter les vaches"<sup>35, 44, 127</sup>. Léo Desavre remarque que les paysans de la seconde moitié du siècle dernier "croient le reconnaître sur les chapiteaux de nos églises romanes qui offrent en effet parfois quelque chose d'analogue"<sup>127</sup>.

**Cocatrix / Basilic** : La poule ou la cane qui s'unit à un serpent ou à un crapaud donne naissance à un *cocatri* (*cocatreüs* en Gâtine<sup>44</sup>), d'où sort un crapaud ou un serpent<sup>29, 127</sup>. Il faut donc tuer immédiatement la poule qui *chante le jaulun*, pour ne pas s'exposer à un malheur : en effet, cette poule pondrait un *cocatreüs* d'où naîtrait un serpent appelé à devenir énorme, vivant sous les tuiles des toits, et y causant de grands ravages avant de faire périr les habitants de la maison<sup>127</sup>. Après avoir mangé des oeufs à la coque, il est prudent d'en briser les coquilles dans son assiette, de peur que des serpents s'y forment<sup>29, 127</sup>.

A propos du Basilic sculpté sur une métope de l'église de Lamairé, François Bernard rappelle que cet animal, "éclôt d'un oeuf de coq, qu'un crapaud a couvé" prend la forme d'un coq à queue de serpent, dont le regard est meurtrier. Pourtant, l'oeil du Basilic est impuissant sur la belette, et son pouvoir est arrêté par le verre. On peut donc s'en protéger à l'aide d'un bouclier de cristal ou d'une cloche à melon<sup>51</sup>.

**Dragons** : A Niort, en 1589, Guillaume de Beauchamp aurait débarrassé la ville d'un terrible "serpent ailé"<sup>130</sup>. Mais en 1692, on dut faire appel à un certain Allonneau pour combattre un dragon qui élisait domicile dans un vaste souterrain, près des marais, n'en sortant que pour dévorer femmes et enfants. Allonneau, condamné à mort pour désertion, avait sollicité sa grâce en offrant de tuer ce serpent ailé. Il réussit à plonger son poignard dans la gorge de l'animal, qui se débattit dans un flot de sang. Croyant la partie gagnée, le soudard ôta son masque de verre, mais le dragon l'atteignit alors au visage... tous deux moururent au même instant. Le corps du monstre fut promené dans toute la ville, sur une charrette, et on inhuma le soldat au cimetière de l'Hôpital Général, sous une pierre rappelant l'épisode, et

## ETHNO-HERPETOLOGIE et MYTHOLOGIE

conservée par la suite au Musée du Pilon<sup>44,47,48</sup>. Il est à noter que le Dragon de la porte St-Jean se posait parfois sur le clocher de Notre-Dame (oeuvre de Mélusine) et qu'il venait se laver dans les eaux de la Sèvre, au pied du donjon (autre construction de Mélusine)<sup>44</sup>.

On peut rappeler que le Crocodile de l'église d'Oiron (dont on grattait la mâchoire pour obtenir un fébrifuge) pourrait bien être en rapport avec la légende du Dragon vivant dans un souterrain du pays, et qui fut mis à mort par un chevalier qui obtint ainsi la main de la fille du seigneur d'Oiron<sup>44</sup>. Selon G. Pillard, "ce Dragon, en réalité, pourrait bien être celui que combattait saint Jouin dans les marais de la Dive avec l'aide de saint Hilaire"<sup>44</sup>.

**Vrim d'eau** : Les crapauds et les salamandres purifient les eaux dans lesquelles ils vivent, et Léo Desavire affirme avoir vu "des malades mettre un crapaud dans une cruche après l'avoir remplie d'eau, et se servir de cette eau en guise de tisane. Les plus difficiles se contentent de suspendre un crapaud par la patte près de leur lit"<sup>112</sup>.

### III - VIENNE

**Noms génériques** : *serpent* (fém.) et *silant* (masc.) désignent les serpents quelle qu'en soit l'espèce; *vermin* (masc.) et *vermine* (fém.) sont les noms donnés à tous les reptiles en général<sup>39</sup>.

**Les serpents** : dans le lexique, on distingue : *le vipaere* (masc.) (vipère), *la barbote* et *le sanllar*, *alan* ou *sanllàu* (couleuvre) et *l'anguille de palisse* (anguille de buisson, *i.e.* : couleuvre vivant dans les haies)<sup>39</sup>. Pour la couleuvre, on dit aussi *couleuve*, *li*, *serpent*, *clerète*, *vimine grise*, et *grousse vimine*<sup>66</sup>.

A Savigné, J.-J. Chevrier a récemment recueilli le témoignage de Monsieur Alcide Guinaud, selon lequel "le vipère se promène pour ramasser le venin de la terre", et à Brion, on lui a appris qu'il ne faut pas ramasser les premiers champignons qui poussent car "le sont pleins du venin de la terre"<sup>39</sup>. On recommandait toujours aux enfants : "quand qu'on buvait à une fontaine ou à une flaque, valait mieux boire derrière une serpent qui ramassait tout le venin qu'après un *beù* qu'en déposait"<sup>40</sup>. Un témoignage de St-Romain-en-Charroux explique que : "*Quant que les serpents sortant de la taere au printenp, a sant beaucoup pus danjhereuses pace qu'a sant plènes du venin de la taere, putout qu'a la fin après, quant qu'a vont y entràe*" (lorsqu'au printemps les vipères sortent de la terre, elles sont beaucoup plus dangereuses qu'au moment où elles vont y rentrer, car elles sont pleines du venin de la terre)<sup>40</sup>. Cette notion de "venin de la terre" est rapprochée par J.-J. Chevrier du décor particulier d'une houe provenant de Secondigny (cf. la partie consacrée aux Deux-Sèvres).

A Naintré, E. Rolland note qu'une dépouille de serpent trouvée et conservée à la maison porte bonheur, mais que si quelque décès survient dans cette maison, il faut s'en débarrasser, car l'âme du mort pourrait bien se loger dans cette mue<sup>107</sup>. Au même lieu, on prend garde à ne point porter de vêtement "couleur de serpent" : les reptiles se jetteraient sur l'imprudent qui le ferait<sup>107</sup>.

Le Muscari à toupet [*Muscari comosum*] et l'Ail sauvage [*Allium vineale* L. (?)] sont appelés "ail à la serpent" ou "ail à la vermine": les serpents s'en nourrissent et l'on interdit aux enfants d'en manger<sup>39</sup>. La viperine [*Echium vulgare*] est appelée "vinipère" à Naintré, où l'on précise que les petites filles qui touchent à cette plante sont condamnées à mourir jeunes<sup>125</sup>.

De nombreux informateurs affirment que "le vipère connaît ni père ni mère", et qu'après l'accouplement, la femelle "pique" le mâle qui crève. Du reste, les petits sont délivrés par le déchirement du ventre de la mère, opération qui entraîne sa mort<sup>39</sup>.

Il ne fallait pas dire *sous la late* (à la maison) qu'on avait trouvé un nid, sinon le serpent mangeait les oeufs<sup>40</sup>. Dans tout le Civraisien, lorsqu'on découvre un oeuf dont la coquille vide est percée d'un petit trou, on accuse les reptiles de l'avoir percé avec leur *fissun* (dard, *i.e.* : "langue") pour en

## Jean-Loïc LE QUELLEC

dévorer le contenu <sup>40</sup>. Une comptine répandue dans le domaine poitevin affirme que le serpent est un grand amateur des oeufs du grillon :

Grlét, grlét,  
Sors de tén creù;  
Si te sors pas,  
La serpent manjherat tés eùs <sup>40</sup>.

Les enfants s'amusaient à mettre les serpents dans le feu, pour leur faire sortir leurs "pattes" <sup>40</sup>. Certaines personnes pensent que ces animaux peuvent sortir ces pattes à volonté, et s'en servir au besoin pour courir avec plus de vitesse <sup>107</sup>. On affirme par ailleurs que "*le serpent court apràes lés jhens sus les silluns... le sàute de sillun en sillun. Den la lungueùr, le vat moïn vite pace que le ranpen*" (le serpent court sur les sillons, derrière les gens... il saute de sillon en sillon, mais va moins vite dans le sens de leur longueur, car il rampe) <sup>40</sup>.

De nombreux témoignages confirment que dans les pacages, les vaches sont parfois tétées par des serpents on s'en aperçoit au moment de la traite, en constatant qu'elles ont un *remell* (pis) pratiquement vide. Les vaches ainsi tétées meuglent comme pour appeler un veau, et l'on insiste sur "la ponctualité que doit respecter le reptile" <sup>39, 40</sup>.

On rapporte en plusieurs lieux que lorsqu'au pâturage un serpent était surpris par un *perot* (dindon), ce dernier "alertait tous les autres qui se rassemblaient en cercle autour du reptile en sifflant et gloussant très fort. Le serpent, figé, s'endormait comme hypnotisé, et il était facile de le tuer par la suite" <sup>39</sup>. Un récit recueilli à Mauprevoir relate l'accouplement d'un serpent et d'une *perote* (dinde) : un jour on découvrit le volatile "couché dans l'herbe, les plumes gonflées, un serpent enroulé autour de son corps"... lors de son retour à la ferme, on s'en empara, et la *perote* "paya de sa vie cet accouplement illicite" <sup>39</sup>.

Le *sanllar* ou *sanllàu* (sangleur, *i. e.*: couleuvre verte et jaune [*Coluber viridiflavus* Lacep.]) a l'habitude de *sanllàe* (sangler) jusqu'à étouffement complet, en formant une boucle et en avalant sa queue pour la resserrer : des témoins racontent comment des personnes sont mortes de cette façon, ou bien ont été sauvées *in extremis* par quelqu'un qui eut alors la présence d'esprit de couper le *sanllar* de son couteau. Dans la région de Marnay, Madame Rachel Touchard a raconté en 1983 comment un énorme *sanllàu* hypnotisa son chat dans une vigne : son frère tua bien le serpent, mais le chat "*a pus jamais bougé : l'at crevé là sans sortir, ni boire, ni manger. L'at crevé dans le terrain comme ça, l'at été pendant huit jours comme ça [...] mais moi je touchais pas au chat, ben non par exemple !*" <sup>39</sup>. J.-J. Chevrier rapporte comment à Chiré-les-Bois, Monsieur Paul Reverdy l'a invité à manger un *sanllar* préparé à l'ail et au persil comme le sont les anguilles dans la région. Monsieur Reverdy expliqua : "c'est parce que j'ai toujours entendu les anciens dire qu'ils en mangeaient autrefois que j'ai voulu essayer" <sup>39</sup>.

Les serpents n'ont pas besoin de se déplacer pour capturer leurs proies : ils les hypnotisent la *goule ouvarte*, et les crapauds, grenouilles, ou petits oiseaux vont d'eux-mêmes s'y jeter <sup>40</sup>. A Naintré, on dit que le crapaud, par son haleine, tue la couleuvre, mais que cette dernière tue le crapaud par son regard <sup>106</sup>.

A propos de la rencontre des vipères, on dit à Savigné que "le vipère attend sa mort ou la mort de l'homme" <sup>39</sup>. A Naintré, quand un serpent monte dans un arbre, c'est signe qu'il mordra quelqu'un dans les deux jours <sup>107</sup>. Dans la même commune, si l'on meurt par suite de la morsure d'un serpent, on ne va pas au ciel <sup>107</sup>.

Pour se préserver de leur piquûre, on affirme souvent qu'il faut manger - à jeun - un oeuf pondu le Vendredi-Saint : selon le témoignage de Madame Rachel Touchard, née en 1891, "*fallait qu'i soit pondu du Vendredi-Saint pour le manger le jour de Pâques pour empêcher la morsure de serpents*" <sup>39</sup>.

D'autres personnes affirment qu'il faut manger - également à jeun - une *amelète* (omelette) d'oeufs pondus le Vendredi-Saint, en prenant bien garde de ne pas manger de pain avec la première bouchée. Un autre moyen consiste à éviter de manger de la soupe le jour du Mardi-Gras <sup>39</sup>. Pour d'autres encore, il suffisait de tuer le premier papillon vu au printemps et de le conserver par devers soi (à Naintré) <sup>107</sup>.

Selon Marie Prieur, conteuse de Saint-Romain-en-Charroux, maintenant décédée, "il fallait se rendre dans un lieu où poussait de la fougère. Se mettre à genoux. Avec les dents, couper une jeune pousse et, d'un brusque coup de tête, la faire passer par-dessus l'épaule gauche. On était ainsi protégé

pour toute l'année" <sup>39</sup>. Dans la région de Gençay, pour ne pas être mordu pendant l'année, on doit manger de l'ail vert le premier Mai, ou manger la première violette qu'on voit dans l'année <sup>34</sup>. Michel Valière signale que pour éloigner les vipères, il convient (à La Ferrière et à Ayroux) de frotter de l'ail sur sa culotte ou sur ses sabots <sup>34</sup>. Ce chercheur a également recueilli la recette suivante : piler ensemble vipère, vin blanc, noisettes, frêne, aigremoine, herbe saint-Jean, et mettre à macérer dans du vin blanc <sup>34</sup>. On précise à Naintré que la couleuvre ne fait jamais de mal à une fille qui est pucelle <sup>106</sup>.

Il faut tuer le serpent qui vous a mordu, sous peine de souffrir encore de la morsure, tous les ans à même époque <sup>40</sup>. A St-Romain-en-Charroux, Monsieur Elie Bergeonneau raconte qu'un de ses oncles, qui avait été piqué au doigt par une vipère, en chargeant des fagots, souffrait à nouveau de cette morsure tous les ans à la même époque : "o lli fesét in mal formidable : ol tèt au petit doet qu'al l'avét picai. O lli étèt avis que le venèt rén que d'éte picai encore tout le temp o lli fesét mal, o le mordét..." (cela lui faisait formidablement mal : elle l'avait mordu au petit doigt. Longtemps après, il lui semblait toujours qu'il venait tout juste d'être mordu : cela lui faisait mal, cela le mordait...) <sup>39</sup>. Monsieur Bergeonneau réussit à guérir cet oncle à l'aide d'un remède dont la recette lui avait été donnée par un "vieux" de La Chapelle-Bâton : faire macérer dans du vin blanc, pendant quatre jours, les quatre plantes suivantes "croisette blanche" [*Galium mollugo* L.] "croisette jaune" (*Galium cruciata* Scop.), feuilles de cassis et "reine des prés" [*Spiroea ulmaria* L.], puis conserver en petites bouteilles. Monsieur Bergeonneau donne à boire *ghéle espèce de machin* aux victimes des vipères (c'est à dire aux personnes, mais également aux animaux : chiens, coqs, chèvres...) et se flatte des nombreuses guérisons obtenues, précisant que "quand vous avez bu de ça... pas longtemps après, vous pissiez comme du lait : o se porte tout dans l'urine" <sup>39</sup>. Un cahier de recettes médicales et de conjurations qui appartenait à une *toucheuse* (guérisseuse) de Chiré-en-Montreuil donne contre les piqûres de vipères les deux recettes suivantes : 1- "Frotter de suite avec de l'alcalie, mettre la morsure à vif avant l'alcalie, et ensuite faire prendre un café très fort". 2- "Scorsenaire ou salsifie : pour piqûre de vipère. Piler la racine, en extraire le jus, en prendre un demi-verre de suite" <sup>7</sup>.

A Béruges, un cordonnier nommé Gallet utilisait un remède de sa composition, dont il livra le secret au curé de Vonneuil-sur-Briard, en 1850 :

Quatre à cinq racines de bouillon blanc [*Verbascum thapsus* L.]  
Trois racines de *glouterun* [*Arctium lappa* L.]  
Trois gousses d'ail  
Une bonne poignée de croisette [*Galium sp.*]  
Une once de thériaque, ou la moitié d'une vipère sèche  
*Pilez et faites bouillir dans une chopine et demie de vin*  
*Réduisez à une chopine ou un demi litre et passez*

Ce fameux "remède du père Gallet" devait se prendre de demi-heure en demi-heure. Pour les enfants, on administrait une demi-dose, et double pour un Cheval ou un Boeuf (en ce cas, on ajoutait alors à la potion un coup de poudre à tirer !). Le préparateur précisait que la vipère entrant dans cette composition pouvait être plus dangereuse que bénéfique, si elle s'était mordue elle-même au moment de la capture. En cas de doute, on pouvait donc toujours la remplacer par une poignée d'aigremoine [*Agrimonia eupatoria* L.] <sup>53</sup>.

Voici encore une autre méthode, recueillie à Naintré : on cautérise d'abord la plaie avec un tison passé trois fois sans qu'il s'éteigne. Ensuite, l'opérateur prend le membre blessé sous la main droite et passe sur la plaie la paume de sa main gauche ; il répète cet acte en changeant de main, fait un signe de croix sur le membre malade, et se signe lui-même en soufflant trois fois sur la plaie, non sans dire : "Mon Dieu, ayez pitié de cet homme qui vient de se brûler, faites-le guérir". Il recommence trois fois toute la cérémonie et termine en disant : "Ayez pitié de cet homme que le démon a piqué" <sup>107</sup>.

A Charroux, les chiens mordus par des vipères sont soignés en leur faisant boire le suc exprimé d'un chou-pomme, et à Naintré, on pense qu'il leur suffit, pour guérir, de se rouler dans de la boue, de façon répétée <sup>38</sup>. Vers Trois-Moutiers, on guérit les convulsions des enfants en appliquant une tête de vipère sur l'estomac des petits malades <sup>34</sup>. Dans le Loudunais, on frotte les plaies des mains avec la peau d'un serpent dépouillé dans l'année <sup>34</sup>. A La Ferrière-en-Ayroux, on met une tête de vipère dans l'eau du "gousier" (couffin) où se porte la pierre à aiguiser, si l'on désire que *le dall* (la faux) coupe bien <sup>40</sup>. Enfin, on peut rappeler que Madame Elise Barbot, de Magné, née en 1904, affirme que "faire un rêve de

serpent, c'est un présage de mauvais augure... on sera victime de calomnies, de médisances" <sup>40</sup>. A Naintré, c'est le signe avant-coureur d'une trahison, ou d'une perte d'argent <sup>107</sup>.

**Serpents et trésors** : Le serpent volant qui gardait le trésor taché dans les souterrains du château de la Ferrandière, près de Jouhet, sema la terreur dans les environs, jusqu'à ce qu'un courageux soldat réussisse à l'abattre d'un coup d'épée, mais le héros mourut en même temps que le monstre, une goutte de sang de ce dernier l'ayant atteint <sup>130</sup>. Lors des fouilles pratiquées en 1900 dans les dolmens de la Roche-Vernaize, les paysans avertirent les ouvriers qu'un "énorme serpent, gardien caché, devait punir dans l'année les téméraires qui oseraient troubler le repos de sa retraite"<sup>121</sup>. Au Pont-de-Maillé, en Saint-Martin-L'Ars, un serpent veillerait sur un trésor, près d'une fontaine <sup>39</sup>. A La Fousse aux Loups, près de Saint-Romain-en-Charroux, la terre s'ouvre parfois et laisse admirer un autre trésor, éclairé par un grand nombre de cierges, et gardé par "une multitude de serpents" <sup>40</sup>. C'est encore un "serpent géant" qui surveille le trésor caché dans les oubliettes du château de Sommières-du-Clain <sup>130</sup>. Près d'Usson-du-Poitou, c'est un "serpent-dragon" qui fait ce travail (v. infra).

**Lézards** : Le Lézard vert est appelé *alusaert* ou *alvaert*. On dit communément : *chéti queme in alvaert* (méchant comme un Lézard vert) <sup>86</sup>. Le Lézard gris est appelé *rapiète* <sup>107</sup> ou *angròese* <sup>86</sup>. L'expression *anghille de bòessun* sert parfois à désigner les lézards <sup>86</sup>. L'infatigable compilateur Eugène Roland a par ailleurs recueilli les traditions suivantes, en provenance de Haintré : Aussitôt que le Lézard vous a averti de la présence d'une vipère, faites le signe de la croix. Si le Lézard est l'ami de l'homme, il est l'ennemi de la femme, et il cherche à lui nuire. Pour s'en préserver, il suffit à cette dernière de porter sur elle un brin de Jasmin. Si la femme est accompagnée d'un petit garçon, elle est également à l'abri du Lézard. Mais est-elle avec une petite fille, l'animal piquera l'une ou l'autre. Pour se protéger de cet animal, les conjurations suivantes sont donc recommandées "Lizèr, lizèr, protège-moi de la sèr; si tu passes devant chez moi, j'te donnerai un brin de sucre"... ou bien : "Lizèr, lizèr, sorte ta tête ; si tu es auprès de Dieu, sorte donc, si tu es auprès du démon, ne sorte pas" <sup>107</sup>.

**Orvets** : Cet animal est appelé *anell*, *anèll*, *nièl (e)*, *angueneùll*, *avudeùll* <sup>86</sup>, *sourd*, *anoulle*, *noulle*, *angnell*, *anyèù*, *ènde*, *serpent de vaere* <sup>129</sup>. La forme *avudeùll*, de la région occidentale de la Vienne, est probablement une altération de l'ancien occitan *anadolh*, sous l'influence de "vue" (cf, "à vue d'oeil"), en rapport avec la croyance générale selon laquelle les orvets seraient totalement aveugles. On dit communément, en effet *pas der meù qu'in angueneùll* (ne pas mieux voir qu'un orvet) <sup>86</sup>, ou par dérision : "il voit clair comme un *anyèù*" <sup>129</sup>.

**Cocatri** : Madame R. Fournier commente ainsi les croyances concernant l'*eù cocatri* : "On disait qu'il y avait un petit serpent à l'intérieur. En réalité, il renferme un tout petit jaune, et, le plus souvent, rien que du blanc. On l'appelait aussi "ocuf de coq", ou bien l'on disait qu'il était pondu par une poule "chantant le coq". Selon R. Mineau et L. Racinoux, cet oeuf résulterait de l'accouplement d'une poule avec une vipère ou un crapaud ; il peut aussi être pondu par un coq (le *drille* étant l'enfant du coq) <sup>62</sup>. Ces oeufs, dits aussi "oeufs de sorciers", étaient maléfiques. D'où l'habitude de sacrifier la poule qui "chantait" le coq, ou même "jarquait l'jô" <sup>38, 42</sup>. Dans toute la Vienne, "on pense que le cocatri est le résultat de l'accouplement du mâle de la couleuvre verte et jaune avec la poule. Cette poule se reconnaît d'ailleurs à ce que son chant ressemble à celui du coq" <sup>42</sup>. On affirme cependant à Naintré qu'un oeuf de couleuvre trouvé dans le fumier est d'un bon augure car il indique qu'une douzaine de serpents périront dans les bois <sup>106</sup>.

**Dragons** : L'historien loudunais Charbonneau-Lassay conte qu'à Véniers, autrefois, par les nuits sans lune, un Basilic hantait les environs des fontaines d'Adam (près de Véniers) ou de Boivin (à Bournan). Lorsqu'il était d'humeur morose, ce "roi des serpents", muni d'une tête de coq, tuait les promeneurs d'un coup de bec, et les dévorait. Le Grand Robin, Seigneur de Bournan, rencontra l'animal dans les bois de la Dorelle, le transperça de sa lance, et l'acheva d'un coup d'épée. Le lendemain, dès que parut le soleil, l'air fut empesté d'une odeur atroce, provenant de la décomposition du monstre. Alors les habitants de Bournan traînèrent son cadavre jusqu'à Epennes, et posèrent dessus une énorme pierre qui n'est autre que la table du dolmen d'Epennes. Le Basilic-Cocatrix de Véniers est figuré sur le chapiteau d'une colonne, près du choeur de l'église de cette localité, et y arbore une imposante crête, un corps de taureau, et une queue de serpent enroulée à extrémité en palmette. On notera que la Fontaine d'Adam

## ETHNO-HERPETOLOGIE et MYTHOLOGIE

jaillit à la suite d'un faux-pas du géant Adam, qui se rendant à "l'assemblée des oeufs durs", butta sur une motte de terre qui forme aujourd'hui la butte de Véniers <sup>42</sup>.

Dans l'église de Claunay, un autre chapiteau représente un guerrier casqué et protégé par un écu triangulaire, attaquant de son épée un Basilic casqué. Charbonneau-Lassay (*Journal de Loudun*, Juin 1924) explique que cette sculpture est antérieure de deux siècles à l'histoire du Seigneur Huguet Frétard, qui aurait combattu, à la sortie de l'église, un Basilic casqué de fer. Peu à peu, le chevalier aurait repoussé le monstre jusqu'à Coulaines, où une goutte de sang tomba. "Alors, avec un cri sans pareil qui s'entendit de Saumur à Poitiers, le monstre se jeta dans le puits de Coulaines. Il en remonte encore de loin en loin, dit-on. Et tenez-vous pour certain que s'il vous aperçoit en ces jours-là avant que vous-mêmes l'ayez vu, votre mort est certaine avant que soit sonnée la dernière heure des douze mois suivants. Mais si, au contraire, votre regard devance le sien, sept années passeront avant que la bête infernale puisse remonter le fond du puits" <sup>42</sup>.

Un serpent-dragon garde le trésor du Bois d'Artron, près d'Usson-du-Poitou, au fond d'une caverne qui s'ouvre et s'illumine au douzième coup de minuit, la nuit de Noël <sup>130</sup>. D'autres serpents géants s'apparentent à des dragons, comme ceux du château de Monchandy et des bois de Châtillon, à Châteaugarnier, et des redoutables serpents du château de la Réau ou de la tour de Malbut, à la Garenne près de Mauprévoir <sup>130</sup>.

Rappelons pour mémoire la *Grand Goule* qui sortait du Clain pour dévorer les religieuses du monastère de Sainte-Croix, et que sainte Radégonde cloua d'une signe de croix. Une autre version attribue la mort du monstre à un condamné qui obtint ainsi sa grâce. L'effigie de ce Dragon était processionnée dans la ville ; sur son passage, on lui jetait des gâteaux dits *cassemuseaux*, et les femmes l'imploraient ainsi : "Bonne sainte Vermine, priez pour nous !" <sup>61</sup>.

**Le vrim** : je classe sous cette rubrique, faute de mieux, l'information suivante... pour guérir *l'enflume venimeuse* (météorisation due au *vrin* ?) du bétail, il faut dire "partéson pour la semaine et Judas, Amen", et utiliser le remède ainsi préparé "faire bouillir langue d'aspic, menthe, molène, puis ajouter par litre une cuillerée à bouche d'huile de noix et une cuillerée de sel" <sup>38</sup>. Je suppose que la plante nommée "langue d'aspi" est l'Ophioglosse ou Langue de serpent [*Ophioglossum vulgatum* L.], se distinguant par ses fructifications groupées en épi terminal ressemblant à un dard, d'où son nom grec, fidèlement traduit dans les appellations populaires.

## IV - POITOU

(Cette partie regroupe quelques témoignages poitevins non localisés avec précision, mais provenant très probablement de la Vienne, pour leur grande majorité)

Le Dr Kaufmann <sup>36</sup> cite les prières suivantes, utilisées par des conjureurs poitevins :

1 - "Avive rouge ou varte (verte) ou jaune, je te touche au nom du Père et du Fils et du saint-Esprit, je te croise et te conjure que le Bon Dieu nous fasse la grâce de soulager le mal d'avive rouge ou varte ou jaune au ventre et au cou. Amen". Dire ensuite trois *Pater* et trois *Ave*.

2- "Vipère ou serpent ou aspic ou musseragne ou quatre épée, je te touche pour le venin, morte ou en vie, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je te croise et t'arrête ; que le Bon Dieu nous fasse la grâce d'arrêter la vipère ou serpent ou aspic ou musseragne ou quatre épée, morte ou en vie ; je te promets que sous vingt-quatre heures, ton venin sera arrêté. Amen". Dire ensuite trois *Pater* et trois *Ave*.

Dans sa thèse sur les "Pratiques et Superstitions Médicales en Poitou", le même auteur signale également que la "poudre de vipère" est prise intérieurement pour soigner le cancer. Dans une autre thèse de médecine, soutenue par le Dr Edgard-Jean-Ernest Porcheron en 1892, une petite note infra-paginale attire l'attention de l'ethno-herpétologue... l'auteur y rapporte qu'au "Pays de Poitou... certain guérisseur fait manger aux paysans mordus par des vipères, une omelette préparée en secret, mais dans laquelle il incorpore le jus d'un bocal où il conserve des têtes de vipères dans de l'eau-de-vie depuis des temps immémoriaux". Le même homme de l'art, après avoir rappelé que "les blessures du petit doigt

sont beaucoup plus dangereuses que sur tout le reste du corps", signale que les "braconniers" qu'il étudie conseillent, contre les morsures de reptiles, les traitements suivants :

- 1- étendre une décoction de fleurs de genêts,
- 2- étendre de la chaux éteinte dans un peu de salive,
- 3- appliquer un cataplasme de poireaux hachés, ou encore
- 4- avaler 4 ou 5 feuilles de vipérine [*Echium vulgare* L.], (vulgairement nommée "oreilles de souris"), roulées en boulettes <sup>41</sup>. Remarquons que *Echium vulgare*, dite parfois "vinipère" (à Naintré, Vienne) est aussi appelée "langue de boeuf", en d'autres lieux du Poitou <sup>125</sup>.

Pour tuer les reptiles, P. Sébillot cite la recommandation poitevine selon laquelle il suffit de les frapper "modérément" avec un brin de noisetier "n'ayant jamais eu de fruits" <sup>48</sup>.

La patience sanguine [*Rumex sanguineus* L.] est appelée *sandragun* (sang-dragon).

Léon Pineau signale les faits suivants : "Quand une poule imite le cri du coq, elle "chante le geau" : et ça porte malheur <sup>101</sup>. Aussi s'empresse-t-on de la tuer. Sinon, elle pondrait un oeuf sans jaune, dans lequel il y a un petit serpent; et, si ce serpent venait à éclore, la première personne qu'il verrait mourrait" <sup>100</sup>.

Selon ce même auteur, "on plante *un mai* sur le fumier, pour empêcher les serpents de s'y mettre; on en met aussi un à la porte des étables afin que les serpents ne viennent pas téter les vaches" <sup>100</sup>. Pour faire fuir les serpents, il suffit de faire un signe de croix, et de dire : "tu marcheras sur l'aspic et le basilic, tu fouleras aux pieds le lion et le dragon" <sup>100</sup>.

Pour "certaines maladies des yeux", on place un serpent sur des charbons ardents, et l'on place la tête au-dessus de la fumée qui s'en dégage <sup>49</sup>.

Léo Desaiivre rappelle que dans une étude concernant "le Poitou", Guerry note que "le cocatru est pondu par un vieux coq" <sup>127</sup>.

Enfin, paroi les notes manuscrites d'Edmond Bocquier, dans un dossier réunissant quelques enquêtes sur les serpents en Poitou (essentiellement Vendée) que nous avons déjà mises à profit plus haut, figure le texte suivant, malheureusement non localisé : "Le paysan du Poitou appelle *Cocatri* un petit oeuf de poule, gros comme un oeuf de pigeon, à qui il manque le jaune, remplacé par une espèce de fil sanglant. Ils prétendent qu'après une incubation suffisante, ce fil devient un serpent dont le regard possède un pouvoir terrible. Si, au moment où une personne entre dans la pièce où se trouve le cocatri devenu serpent, elle n'a pas le bonheur de l'apercevoir avant d'être vue de lui, elle mourra dans l'année. Le cocatri passe, d'ailleurs, pour porter malheur à la maison dans laquelle il se trouve. On obtient un serpent de même nature et tout aussi dangereux en s'arrachant avec soin de la tête un cheveu auquel tient la racine, mais en prenant bien garde de ne pas le casser. On place le cheveu sous une pierre, au fond d'un timbre plus ou moins rempli d'eau, de manière à ce que la racine du cheveu ne soit pas engagée sous la pierre. Par cette opération, on obtient, au bout de quinze jours, un petit serpent" <sup>99</sup>.

Le manuscrit se poursuit par la recette suivante : "Pour tuer le Cocatri, faire bouillir des têtes d'allumettes (phosphore) dans du lait et servir le tout sur une assiette qu'on dépose dans la pièce ou l'étable où se trouve le cocatri. L'animal, qui n'est ni plus ni moins qu'une couleuvre ou une vipère audacieuse, boit le breuvage et est empoisonné" <sup>99</sup>.

On remarquera que l'anonyme rapporteur de ces traditions se livre ici à une tentative de rationalisation à laquelle on peut difficilement souscrire, quand on sait que l'herpétologue américain Archie Carr, voulant élucider l'origine des nombreuses traditions populaires concernant le "serpent teteur" répandues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis, se livra à des expériences sur un grand nombre de serpents qui jamais ne manifestèrent le moindre goût pour le lait <sup>102</sup>. Mais il est vrai que quelques savants contestent ces résultats...

Il est vrai également qu'il y aurait toute une passionnante étude à mener sur les résurgences de thèmes mythiques plus ou moins rationalisés, dans les textes scientifiques des herpétologues du passé. Même de nos jours, des explications réductionnistes du type "ce n'est ni plus ni moins que..." ne sont pas rares, chez des auteurs qui semblent ne rien soupçonner des mondes qu'ils côtoient.

## V - CHARENTES

**Serpents** : On dit *ine sarpent*, mais *in vipaere* <sup>114</sup>. Le *silant*, *silard*, *cingllant* ou *sinllant* semble être la Couleuvre d'Esculape [*Elaphe longissima* Laurenti] <sup>128, 129</sup>. La couleuvre est encore appelée *serpent*, *couleuve*, ou *dard* <sup>129</sup>.

En Saintonge, avoir un morceau de peau de serpent dans la poche porte bonheur selon certains (Doussinet, Sébillot) <sup>106, 49</sup>, ou malheur selon R. Colle, qui précise que cette peau était pourtant bénéfique dans le Cognçais <sup>120</sup>.

Dans la région saintongaise, certains sorciers enterrent des peaux de serpent et des têtes de vipère sous les seuils des portes, ou dans un coin des maisons, pour nuire à leurs occupants, mais dans le Cognçais, on préservait les habitations du mauvais sort "en plaçant dans l'armoire la dépouille d'un serpent rencontré par hasard" <sup>128</sup>.

En Charente-Maritime, on appelle l'*Echium vulgare* "herbe aux vipères" <sup>125</sup>.

En Aunis et Saintonge, les croyances suivantes ont été recueillies par R. Colle, qui n'en donne pas la localisation précise, sans doute parce qu'elles sont fort répandues <sup>120</sup> :

- a)- la vipère "pique" avec sa langue;
- b)- on fait sortir les pattes des vipères en les jetant dans le feu;
- c)- la vipère avale ses petits en cas de danger;
- d)- la "vipère rouge" est plus dangereuse que les autres;
- e)- les serpents hypnotisent les oiseaux avant de les dévorer;
- f)- les serpents têtent les vaches dans les étables, et parfois même les nourrices endormies;
- g)- les vipères lovées en spirale peuvent sauter "comme un ressort" pour frapper l'adversaire.

La couleuvre hypnotise les crapauds, comme l'indique l'expression saintongaise : *il nous a charmé comme une couleuvre qui regarde une crâpelle* <sup>106</sup>. Selon l'abbé Noguès, ce même animal suce le lait des brebis, dont le *remell* (pis) tarit ou ne donne plus que "des caillots plus ou moins durs" <sup>113</sup>. La couleuvre verte et jaune est appelée *sinllau* en Charente <sup>107</sup> (R. Colle donne "sanyard" et même "cent yards" [*sic...*] expressions non localisées) <sup>120</sup>.

Les couleuvres étaient naguère consommées <sup>120</sup>, et le bouillon de vipère est recommandé contre les envoûtements et les rhumatismes <sup>34</sup>. L'alcool de vipère est très bon contre les rhumatismes et la faiblesse <sup>120</sup>. A Genouillac, vers 1944, la peau de serpent, trouvée exposée au soleil levant, était un remède réputé contre la fièvre <sup>128</sup>. En Angoumois, on faisait sortir les épines ou les corps étrangers en frottant la partie endolorie avec une peau de serpent <sup>128</sup>.

Contre les piqûres de vipères, on n'avait qu'à boire un remède composé du jus de feuilles de frêne avec du vin blanc (pour guérir la fièvre, on se contente du jus de feuilles) <sup>34</sup>. Ou bien, on pouvait suivre les recommandations suivantes : "Dix à vingt gouttes d'alcali dans un verre d'eau, de 3 heures en 3 heures, plus souvent s'il y a des sueurs froides et faiblesse. Compresses d'alcali sur la plaie. Si les environs de la morsure enflent, frotter avec un mélange par parties égales d'alcali et d'huile d'olives. Compresses du même mélange. Puis, diminuer les doses de gouttes" <sup>34</sup>. Dans le Confolentais, il faut tuer le serpent qui vous a mordu, afin que la blessure soit sans danger <sup>128</sup>.

Pour soigner les morsures de serpents, dans le Confolentais, on emploie la *viperino* ou "herbe aux vipères" en tisane ou en frictions (ou les deux à la fois) <sup>128</sup>. Dans le canton de Montemboeuf, on frotte les morsures avec du Bouillon blanc [*Verbascum thapsus*] <sup>128</sup>. Mais le mieux est d'éviter les morsures, en coupant avec les dents la première fougère rencontrée au printemps, et en la rejetant par dessus sa tête sans s'aider des mains (Exideuil) <sup>128</sup>. On peut aussi donner aux poules la première crêpe du jour de l'an (Montemboeuf) <sup>128</sup>.

Quand les bergères rencontrent un serpent, il leur faut prendre un coin de leur tablier et le "mouliner" en fixant l'animal qui finit par s'enfuir, vaincu par ce charme <sup>113</sup>.

Contre la fièvre, on recommandait une poudre obtenue par incinération d'un Crapaud, d'un chat écorché, d'un Léopard et d'un Aspice <sup>113</sup>. On peut aussi utiliser une décoction de peau de serpent <sup>113</sup> ou bien "deux onces de poudre de vipère dans du pain à chanter" <sup>113</sup>.

En Angoumois (La Rochette, La Rochefoucauld), pour faciliter l'accouchement, on ceinturait le ventre de la parturiente avec une peau de serpent qu'il fallait enlever et / ou faire disparaître "dès que

l'enfant apparaissait, pour qu'il n'appartienne pas au diable" <sup>122, 128</sup>. Dans le canton de La Rochefoucauld, on utilisait également dans le même but, vers 1941 une *langue de serpent*, en réalité, dent de squalie <sup>122</sup>. On sait que dans l'Europe des XVII-XVIIIe siècles, les dents fossiles de *Carcharodon megalodon* appelées "glossopètres" (langues [de serpents] pétrifiées), étaient fort renommées pour leurs vertus médicales.

Le souvenir estompé d'un serpent mythique apparaît peut-être dans la mention imprécise d'une couleuvre de quatre mètres de long qui, selon R. Colle, aurait été tuée en 1818 <sup>120</sup>.

**Orvets** : On les appelle *serpenta, serpentea, engòell, enghòe, gnél, niél, nell, anell, sourd* ou *viròe* <sup>129</sup>. On dit proverbialement "aveugle comme un *nell*" (St-Germain-du-Seudre), et des variantes du dire selon lequel "si le *sourd* entendait, si le *niél* [var : aveugle] y voyait, personne existerait", sont connues à Arthenac, Arvert et St-Sornin <sup>129</sup>.

**Lézards** : Appelés *laugrote* (Saintonge) ou *angrote* (Charente-M.) <sup>107</sup>. Leur queue porte chance aux joueurs, en Charente-Maritime <sup>49</sup>.

**Cocatri** : Vers Les Sauzets-St-Martial (Charente-M.), le coq qui chante comme la poule est considéré comme fou ou "sorcier", et il faut le sacrifier <sup>38</sup>. On tue également les poules qui *chantent le jàu*, car certains disent qu'elles sont le signe que "la maison est divisée contre elle-même" <sup>113</sup>. Plus généralement, *la poule çhi chante le jàu* est un présage de mort, dans tout le pays charentais <sup>122</sup>. Robert Colle précise qu'il faut briser les oeufs *cognatris* (i.e. : sans jaune) en disant : "*Eù cognatri, je te vòe... o fàut que tu moures avant mòe*" (oeuf cocatrix, je te vois, il faut que tu meures avant moi) <sup>120</sup>. Notons qu'un magnifique coq à queue de serpent (ou serpent à corps de coq) se trouve sur un chapiteau de l'Abbaye de La Sauve-Majeur <sup>120</sup>.

**Basilic** : Selon R. Colle <sup>120</sup>, il y en avait un dans la fontaine de la Rouillasse à Soubise, source thermale déjà exploitée du temps des Romains. Un jeune paysan des environs, ayant décidé de lui voler son diamant, se glissa au crépuscule près de la fontaine. Quand le monstre déposa son oeil sur l'herbe pour plonger, le jeune homme s'en empara, et se cacha sous un cuvier hérissé de clous, qu'il avait eu soin d'apporter avec lui. L'animal, devenu aveugle, ressortit précipitamment de l'eau et se rua rageusement sur le cuvier, jusqu'à s'y déchirer et en mourir à l'aube. Quand le jeune homme sortit de son abri, ses cheveux étaient devenus tout blancs, et le diamant n'était plus qu'un vulgaire morceau de quartz. On enterra le cadavre du Basilic près de la source, et son action néfaste se poursuivant par-delà sa mort, l'établissement thermal tomba en ruines et fut finalement abandonné.

**Dragons** : A Nuaillé, on remarque dans l'église un chapiteau qui représente le combat d'un chevalier contre un dragon crachant le feu. C'est que le nom de cette commune proviendrait de celui du Dragon Nuaâ, rejeté un jour par la mer, et qui dévorait les moutons de la côte et leurs bergers. Un jeune Seigneur du nom de Listang, aidé de ses chiens bardés de cuir armé de lames acérées, se rendit à Plaisance où vivait le monstre, qu'il réussit à défaire. En mémoire de quoi une chapelle fut ensuite construite sur l'emplacement où il fut enterré, et un château élevé au-dessus de son ancien repaire <sup>120</sup>.

Le Dragon précédent tenait son nom de son cri, tout comme la "Bête Rô", également marine, qui vivait dans un puits caverneux et qui n'en sortait que pour dévorer les pêcheurs, aux alentours de la Pointe de Roux, près d'Aytré. Mais celle-ci fut tuée par sept chevaliers arrivés par mer, et qui réussirent à la neutraliser en lui plantant leurs flèches dans les yeux, les oreilles et la gorge. Ils précipitèrent ensuite Rô dans un gouffre profond où ce monstre est toujours captif, et où l'on peut l'entendre gronder les jours de tempête <sup>120, 121</sup>.

A Talmont-sur-Gironde, le méchant seigneur Brise-Fer n'était autre qu'un Dragon habitant le château dressé sur le rocher de La Balise, et d'où il pillait les épaves, dévorait les pêcheurs et rançonnait les voyageurs. Radégonde, la fille du seigneur de Meschers réussit à le vaincre, grâce aux objets que lui confia sa marraine du Bois de la Chasse : une pomme et une ceinture magiques. Avec l'aide des pêcheurs, le monstre fut enterré dans la vase des marais, où l'on voit toujours affleurer son dos, lors des fortes marées. En *ex-voto*, on fit construire l'église de Talmont, dont les sculptures content cette histoire <sup>120</sup>. C'est également à Talmont qu'apparut le 25 juin 1616 "un dragon de grandeur extrême, se combattant furieusement avec un serpent de la hauteur de trois piques, gros à l'advenant" : le rapporteur

de ce fait précise que ces monstres, dans leur lutte aérienne, "rompirent les couvertures, fenestres et portes de plusieurs maisons de ladite ville" et qu'ils finirent par disparaître dans la mer <sup>121</sup>.

## VI - ANJOU

**Appellations :** *le* ou *la serpente* est la couleuvre (Le Longeron); *aspit'* (masc. ou fém.) désigne indifféremment la couleuvre, la vipère, ou les serpents en général (Brissac, Luigné, Montjean); *velim* et *verim* (masc.) désignent à la fois le venin et les reptiles (St-Paul-du-Bois, Tout-le-Monde); *vormine* désigne tous les serpents (Briollay, Montjean) ; les animaux venimeux sont dits *verimous* ou *velimous* (Beaucouzé, Le Longeron, Montjean) <sup>46</sup>. On croit souvent que tous les reptiles sont venimeux, quelle que soit l'espèce considérée, et qu'ils "piquent" avec leur *lampard* (langue) <sup>104</sup>.

### Serpents :

Dans le Baugeois, on pensait que lorsqu'il pleut le jour du Vendredi-Saint, les aspics sont beaucoup moins vifs dans leurs mouvements toute l'année, et partant, plus dangereux <sup>109</sup>.

Si la piqûre d'une épine noire s'infecte, c'est qu'une vipère était cachée dans sa racine (Baugeois, Le Longeron, Montjean) <sup>45, 46</sup>. Au Longeron, on croit que les champignons deviennent vénéreux lorsqu'ils ont été frôlés par un *verim* <sup>46</sup>. L'*herbe à la serpent* désigne le Réséda gaude [*Reseda luteola* L.], et l'*herbe aux vipères* la Vipérine commune [*Echium vulgare* L.] <sup>108, 125</sup>.

L'*anghille* (anguille) fraye parfois avec la vipère, qu'on appelle d'ailleurs *anghille de haie* <sup>46</sup>. Les paysans de la rive droite de la Loire disent que "les vipères fuient la mer" <sup>53</sup>.

Quand on *sait* (connaît) un nid, il ne faut pas dire *sous les tuiles* (dans la maison) où il se trouve, sinon les vipères ou les fourmis mangeraient les petits (Le Longeron) <sup>46</sup>.

C. Fraysse, A.-J. Verrier et R. Onillon donnent la méthode suivante, pour la destruction des vipères : "on installe dans un lieu qui en est infesté une poëlette, ou chaudron de cuisine à faire la lessive; on la remplit de lait en partie et, dans ce lait, on met une vipère que l'on a capturée d'avance. Puis l'on fait du feu sous la poëlette. Lorsque le lait s'échauffe, la vipère se met à siffler ; ses congénères accourent de toutes parts à son appel et on les assomme à coups de pelles et de bâtons. C'est une sorte de pipée. Il faut seulement veiller à ne pas chauffer trop fort, ce qui cuirait l'appelant, et lui couperait infailliblement le sifflet" <sup>46, 109</sup>.

Dans le Baugeois, lorsqu'on a aperçu un reptile quelque part, on peut déposer la paille de ses sabots sur l'emplacement qu'il occupait, puis uriner dessus. Le lendemain matin, on retrouvera le reptile lové en spirale sur la paille : il ne cherchera pas à fuir et pourra être facilement capturé et détruit <sup>109</sup>.

A Montjean, la *sanlle*, qui n'est autre que le Zona, désigne aussi "un animal fabuleux dont on menace les enfants pour les décider à manger. Faite en forme de serpent avec une boucle à la queue, la sangle se jette sur les personnes qui sont à jeun, s'enroule autour d'elles à la ceinture et, passant sa tête dans sa boucle caudale, les serre jusqu'à ce qu'elles soient étouffées" <sup>46</sup>. Rabelais, en son Pantagruel, utilise ce mot dans une liste de serpents <sup>46</sup>.

Si l'*aspit'* peut désigner selon les cas la vipère ou la couleuvre, on dit (à Montjean) qu'une personne couverte de taches de rousseur est *aspitée*. Les individus *aspités* passent pour faire tourner le vin par leur seule présence <sup>46</sup>. On dit également de ces personnes qu'elles sont *maillées* (Angers, Briollay, Montjean)... les gens *maillés* sont regardés comme malsains, répandant des exhalaisons faisant tourner le lait ou le vin, et sont immunisés contre les morsures de serpents : "il y a quelque trente ans, (donc vers 1878), un fermier de la Censivière de Torfou, très fortement maillé, ayant été mordu d'une vipère, ce fut la vipère qui creva" <sup>46</sup>. Dans le même ordre d'idées, rappelons qu'à Ourtal, on pense que lorsqu'une vipère mord un chat rouge, elle en meurt, et le chat reste indemne <sup>104</sup>.

Il n'y a plus grand chose à craindre d'une morsure de vipère, quand on a pu tuer l'animal responsable, surtout si c'est d'un coup de dent, car le *verim* (venin) est alors "arrêté"<sup>46</sup>.

Contre les morsures de serpent, dans le Saumurois, on recommande de faire bouillir une molène [*Verbascum thapsus*] dans un litre de vin blanc, d'en boire un verre, et d'appliquer la plante sur le mal<sup>103</sup>. Aimé de Soland, dans ses *Etudes sur les Ophidiens de l'Anjou*, rapporte qu'ailleurs, on utilisait une autre technique, consistant à faire une croix sur la morsure en récitant une prière à saint Amable (dont le regard suffisait à guérir les morsures de vipère), puis de dire : *super aspidem et basilicum ambulabis, conculcabis leonem et draconem*<sup>107</sup>.

Dans le Baugeois, C. Fraysse cite les médications suivantes :

- a)- Faire le signe de la croix sur le reptile et dire "Vipère (ou aspic ou couleuvre, etc), dis-moi quand se trouvent Pâques, L'Ascension, Noël ?"
- b)- Dire en arrivant sur un terrain supposé infecté "Vermine, je te conjure et je t'arrête au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ; tu ne sortiras de ton trou que quand je te l'ordonnerai !"
- c)- Fixer le reptile dans les yeux en disant : "Aspidam, Crapaudam, Basilicam !"
- d)- Dire "Vous marcherez sur l'aspic et sur le basilic et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon. Si tu ne me dis pas quel jour se trouve Noël, ta vie n'est plus !" (pouvait aussi se dire en latin "Super aspidem et basilicum ambulabis et conculcabis leonem et draconem; nisi dixeris mihi quando advenit Noël, non es !" <sup>109</sup>).

Un autre moyen d'arrêter le venin, lorsqu'on a été mordu, consiste à entourer le membre blessé d'un brin de fougère mâle (Le Longeron)<sup>46</sup>, ou bien à mordre sur pied une fougère femelle<sup>109</sup>. On peut aussi frotter d'ail le dessous de ses sabots<sup>109</sup>.

On croit que les *serpentes* et les crapauds têtent parfois les vaches, qui ont alors les tétines en sang, et dont le lait tourne ou bien tarit<sup>46,104</sup>. Les vipères vont téter les vaches lorsqu'elles sont couchées dans les prés<sup>46</sup>.

Un des auteurs du Glossaire des Patois et des Parlers de l'Anjou rapporte qu'un conseiller Municipal du Longeron affirmait avoir vu dans cette commune un *serpent* "dont la longueur dépassait certainement trois mètres". D'autres personnes de cette localité étaient prêtes à confirmer ce dire<sup>46</sup>... est-ce un souvenir du "dard" ou de quelqu'autre serpent mythique ? A la fin du siècle dernier, une femme du Plessis-Grammoire affirmait à X. de la Perraudière que lorsqu'elle était petite bergère, elle "avait vu, de ses yeux vu, ce qui s'appelle vu [...] des serpents ailés aux sifflements épouvantables qu'elle faisait s'envoler des haies"<sup>104</sup>. Par ailleurs, une croyance soutient que toutes les espèces de serpents sont munies de pattes qui ne deviennent apparentes que lorsqu'on les met dans le feu<sup>107</sup>.

Au Longeron, certaines personnes âgées fabriquent (et boivent) encore régulièrement de "l'alcool de vipère"<sup>76</sup>.

Pour bien tremper l'acier, il faut utiliser une eau où macèrent toutes sortes de *venims* : crapauds, grenouilles, vipères, couleuvres...<sup>107</sup>.

Les mues de couleuvres sont utilisées comme hémostatiques<sup>45</sup>, et à Saint-Paul, on soignait le *russypère* (érysipèle) en portant dans la coiffe ou le chapeau une tête de vipère desséchée ou réduite en cendres<sup>46</sup>.

**Lézards** : La queue de Lézard, comme la tête d'un "cerf-volant" [*Lucanus cervus* L.], placée dans le porte-monnaie, assure de la chance<sup>45, 109</sup>. Le *llavard* (Lézard à St-Paul-du-Bois), Lézard vert (au Longeron) ou *cibot* (à Saumur) avertit les personnes en danger d'être mordues par une vipère, en courant autour d'elles ou, si elles sont couchées, en se promenant sur leur corps<sup>46</sup>. La queue de *lizard* ou *lizarde* (Lézard gris au Longeron), portée dans la poche, porte bonheur ; on dit d'ailleurs proverbiallement d'un homme heureux "il a einc queue de lizard dans sa poche"<sup>46</sup>.

**Orvet** : On l'appelle *enva*, *auvim*, *envim*, *envrim*, *lenvrim*, *envrogne*, *envrougne* ou *enverouille*<sup>46,107</sup>. Il est regardé comme très dangereux, et l'on dit au Nord de la Loire :

## ETHNO-HERPETOLOGIE et MYTHOLOGIE

Si enva voyait (si orvet voyait)  
Et si sourd-gare (salamandre) entendait  
Il n'y aurait pus d'monde sus la terre <sup>1</sup>.

avec comme variante :

Si *envim* voyait  
Si *sourd* entendait.  
Homme sur terre ne vivrait <sup>104</sup>.

ou encore :

Si *envim* voyait  
Si *sourd* entendait  
Si boeuf raisonnait  
Jamais homme ne vivrait <sup>106</sup>.

Remarquons qu'en Anjou, le terme *sourd* qui en Poitou désigne la Salamandre, est également utilisé au Longeron et à Cerqueux-sous-Passavant pour dénommer, outre cet amphibien, un petit reptile noir très court (25 cm au plus) différent de l'orvet, et dont la morsure passe pour être mortelle. Selon les auteurs du *Glossaire des Patois et des Parlers de l'Anjou*, il s'agirait de "la petite vipère noire du Maine-et-Loire" <sup>46</sup>. On peut en douter, car des formes mélaniques de *Elaphe longissima* Laurenti, *Coluber viridiflavus* Lacép., *Vipera aspis* L., et *Vipera berus* L. ont déjà été repérées dans l'Ouest de la France, sans compter la variété *ater* (mélanique) de *Natrix natrix* L. <sup>131</sup>.

**Velim d'eau** : Le *velim* d'eau est une "humeur âcre" produisant une éruption cutanée (St-Paul-du-Bois, Tout-le-Monde). Au Longeron, cette affection se soigne avec la Molène [*Verbascum thapsus* L.], la Croisette [*Galium mollugo* L.] et le Petit-Caillou [*Galium verum* L.]. On peut aussi maintenir sur la partie malade une grenouille vivante, qu'on garde toute une nuit. L'*oreille-de-sourit'* [*Hieracium pilosella* L.] est également *bonne pour le vrin*. On pense du reste qu'il est bon qu'il y ait un crapaud dans les puits et fontaines : il y ramasse le *velim* de l'eau <sup>46</sup>.

**Venin de la terre** : les champignons, tous confondus sous le nom générique de *pis de chien*, "sont le venin de la terre, son mauvais sang qui sort en pustules" <sup>104</sup>.

**Cocatrix** : L'écuyer Loys de Cussière, Gentilhomme angevin, évoque en ces termes le malheur s'abattant sur de pauvres gens : "la mortalité se jetait sur leurs animaux de toute sorte, et leurs poules chantaient le chant du coq" <sup>52</sup>. Un *cocatre* désigne en Anjou un demi-chapon (poulet chaponné à moitié). On dit d'un homme qui chante mal qu'il a une voix de cocatre <sup>46</sup>. A la fin du siècle dernier un témoignage de Noëllet atteste l'habitude de tuer les poules qui commencent à "chanter le coq" <sup>105</sup>.

On affirme également que les petits oeufs qu'on trouve parfois dans les nids de poules ont été pondus par le coq, et qu'ils contiennent un serpent <sup>104</sup>.

**Dragon** : Monsieur R. Delavigne a récemment démontré que la procession de la Guivre ou Dragon de saint Serge conserve probablement le souvenir d'un rite de franchissement de l'eau <sup>58, 59</sup>, et que les 22 saints sauroctones du quadrant nord-est du département sont en rapport significatif avec des zones inondables : "chaque fois qu'un édifice religieux est proche d'une zone inondable, on a fait beaucoup plus fréquemment appel à un saint patron sauroctone" <sup>58, 60</sup>. Enfin, on appelle *dragon-rouge* (au Longeron) une *parêle* [*Rumex sp.*] indéterminée (probablement *Rumex sanguineus* L.) <sup>46</sup>.

## **B - REMARQUES ET HYPOTHESES**

Les faits rassemblés ci-dessus et qui, localement, ne semblent constituer qu'un fratras de croyances injustifiées, -sur lesquelles les collecteurs eux-mêmes ont souvent exercé leur ironie,- paraissent pourtant bien s'organiser de façon cohérente, dès qu'on les examine sur une aire plus vaste : Poitou-Charentes et Anjou (du moins la partie de ce dernier qui se trouve au Sud de la Loire, et qui semble appartenir à un monde linguistique, historique et mythologique apparenté au Poitou). Dans le cadre volontairement limité de cette communication, nous examinerons successivement les rapports entretenus dans cette région par les reptiles avec : l'eau, la terre, les plantes, les oiseaux et les oeufs, les bovins et le lait, le sang et le vin.

### **L'eau**

Le dénominateur commun semble être ici le "venin de l'eau". Au printemps, le venin des reptiles monte dans l'atmosphère, et retombe la nuit avec la rosée sur des plantes dont le contact devient alors dangereux. Du reste, certains sorciers ne se font pas faute d'utiliser ce phénomène. Les reptiles et les batraciens (crapauds, salamandres) absorbent le venin de la *brime* et de l'eau des fontaines, puits ou flaques. Du reste, on appelle Dragon un phénomène atmosphérique herpétomorphe (nuage, arc-en-ciel) qui aspire l'eau des étangs, qu'il rejette ensuite en provoquant des pluies de batraciens. Cette croyance ne semble ici concerner que l'eau douce (les serpents fuient la mer), et peut être rapprochée de l'infection populairement appelée "marée". Cette dernière se contracte en passant près de l'eau, ou en traversant une rivière, et peut s'éviter, tout comme le *vrin d'eau*, en prenant soin d'avoir un peu de sel dans sa poche<sup>63</sup>.

Une certaine imprécision règne quant à la désignation des reptiles aquatiques : nombre d'appellations populaires de l'orvet ne semblent pas être sans rapport étymologique avec l'anguille [*anguis* : "serpent, couleuvre, dragon et hydre (constellation)"], et telles couleuvres sont dites "anguilles de haies". Le petit conte du Lézard amateur de lait qu'une fillette aurait avalé par mégarde en buvant l'eau d'une mare montre bien que les caractéristiques des serpents peuvent également être attribuées aux lézards. L'*unicum* "esterlange" donne par le Dr Viaud-Crand-Marais comme désignant la couleuvre pourrait éclairer l'énigmatique dénomination de la "Fontaine d'Esterlanges" à St-Vincent-d'Esterlanges (Vendée), et l'association tardive aux "trois anges" [*de tribus angelis*] ne serait alors qu'une christianisation laborieuse, difficile à justifier d'un point de vue linguistique.

Les vipères "ne connaissent ni père ni mère", et les serpents d'eau naissent dans les abreuvoirs, des poils qu'y perdent les vaches qui viennent boire : ce rapport avec les bovins est-il fortuit ? Le thème de la vache "appelant" le serpent qui vient la têter permet d'en douter.

En Anjou, la preuve est faite que les dragons et serpents combattus par les saints sauroctones sont liés au péril des eaux (zones inondables aux abords de la Loire); à Niort et Oiron les Dragons se trouvent dans les marais, et la Grand-Goule de Poitiers vivait dans le Clain. En Vendée, la démonstration reste encore à faire, mais on peut déjà signaler la légende de saint Hilaire combattant les serpents qui avaient envahi l'îlot de la Dive, actuellement dans le Marais-Sud<sup>64</sup>. Saint Amand rejeta à la mer un énorme serpent qui hantait l'île d'Yeu<sup>98</sup>. Un combat de saint Georges et du Dragon explique en outre l'existence des fontaines de St-Gilles (*i.e.*: St-Georges) et St-Juire-Champgillon (qui fut jadis appelé *Sanctus Georgius de Plana*)<sup>65</sup>. Dans la partie Sud de notre domaine, les Dragons Rô, Nuaâ et Brise-Fer sont des êtres marins, le dernier étant finalement enterré dans un marais. Quant au Basilic de Soubise, il vivait dans une fontaine.

La capacité de la *vimine* à "tirer" le *vrin* de l'eau est exploitée dans plusieurs recettes de purification de l'eau ou de l'atmosphère, et les rapports complexes établis entre l'eau, les reptiles, et leur venin se concrétisent enfin dans l'habitude d'affûter ou de tremper les faux en utilisant de l'eau dans laquelle macèrent des têtes de serpent.

## La terre

Les reptiles naissant des poils ou des cheveux, certaines sorcières savent infester les champs de vipères, en s'y peignant. Il est peut-être possible de rapprocher cette croyance de la coutume selon laquelle "il faut jeter les cheveux coupés dans les champs : cela en chasse les lapins" <sup>67</sup>. En hiver, les serpents s'enterrent en formant des boules réunissant de très nombreux individus qui se disposent ainsi à hiverner. Comme on sait par ailleurs que ces animaux, en rampant, "ramassent le venin de la terre", on comprend pourquoi les vipères sont réputées être particulièrement dangereuses au printemps : c'est qu'elles ont passé tout l'hiver en terre, à en amasser une provision qui reste intacte tant qu'elles n'ont pas encore "piqué". On constate ainsi le circuit suivant :

- a- en hiver, les serpents ramassent le venin de la terre,
- b- au printemps, ce venin "monte au soleil",
- c- le venin retombe avec la rosée (à l'occasion parfois de véritables pluies de poissons (anguilles ?) et de batraciens...),
- d- il passe alors dans les plantes et dans l'eau...
- e- où les reptiles (et batraciens) le récupèrent.

On ne s'étonnera donc plus du dicton qui affirme que *quant o molle a la sént Marc, ol érénte les vipaeres, mae lleù vrim ét pus mauvès* : la pluie du 25 Avril, et plus généralement les pluies printanières, étant particulièrement chargées en venin. Un symbolisme ophidien est alors tout à fait indiqué dans le cas d'un instrument aratoire comme celui de Secondigny, ouvrant la terre et se trouvant au contact de son *vrin* (venin).

## Les plantes

Les vipères se nourrissent ordinairement des fruits rouges de l'*Arum maculatum* ("pain de vipère", "raisin de serpent", "herbe à la serpent") qui pressé, donne du lait. Le *Muscari comosum* est appelé *all a la serpent(e)*, *all a la vrimine* ou *all a la vipaere* et sert également de nourriture aux serpents. Toutes ces plantes sont réputées vénéneuses, et on interdit aux enfants d'en manger, cette interdiction s'étendant parfois à l'Ail sauvage. L'Ail cultivé ou sauvage [*Galium mollugo*, *Galium verum*...] entre généralement dans la composition des remèdes prescrits en cas de morsure de vipère. On affirme par ailleurs qu'il est possible d'éviter ces morsures toute l'année, si on mange de l'ail vert le premier Mai, ou si on en frotte sa culotte et ses sabots. Le Gaillet jaune [*Galium verum* L.] est localement appelé *erbe au vrim* (herbe au venin). Cette omniprésence de l'ail comme nourriture des serpents et comme moyen de lutter contre eux est à rapprocher d'une observation répétée des anciens herpétologues, qui notent que lorsque les couleuvres ont peur, elles répandent un liquide d'une odeur alliagée, sécrété par des glandes spéciales situées près de l'anus <sup>53, 66</sup>.

Une autre plante généralement citée dans les remèdes dont on a pu connaître la composition est le Bouillon blanc [*Verbascum thapsus* L.], considéré par les toucheurs comme "l'antivenin par excellence". Il n'est sans doute pas indifférent de savoir que c'est cette même plante qui sert, en décoction passée sur le pis, pour soigner les mammites <sup>33</sup> : on rejoint là en effet le lait et les bovins. Semblablement, on peut remarquer que le *patea de poràie* (cataplasme de poireaux) sert à lutter contre : a- les morsures de vipère, b- le "dépôt de lait", et c- la "marée" <sup>68</sup>.

Les serpents peuvent transmettre leur venin aux plantes, en les mordant à la racine (cas du *Prunus spinosa*, localement appelé *épene naere* : "épine noire") dont les épines deviennent alors vénéneuses) ou même simplement en les frôlant (cas des champignons qui deviennent vénéneux). En ce qui concerne l'épine noire, citons un témoignage de St-Hilaire-des-Loges : "A la St-Jean et à la St-Michel, on fait des feux de joie dans les villages. On fait brûler principalement des fagots de grosse épine noire parce que celle-ci fournie [*sic*] beaucoup de charbon. Quand tout le bois est consommé, on recueille précieusement le charbon que l'on porte autour des puits, des fontaines, parce que les paysans disent que les microbes ont peur du charbon, et par conséquent dans l'eau des sources on ne trouvera pas de microbes" <sup>71</sup>. Il est permis de se demander si les "microbes" cités par cet informateur d'Edmond

Bocquier ne constituent pas en réalité une rationalisation du *vrin d'eau*... plus convenable lorsqu'on s'adresse à un Inspecteur d'Académie !

Certains rameaux épineux sont utilisés contre les serpents : l'Aubépine [*Crataegus monogyna*, Jacquin, localement appelée *épene blanche* : "épine blanche"] plantée sur le fumier au premier Mai éloigne les serpents, et les branches de Groseillier à maquereau [*Ribes uva-crispa* L.] servent à fustiger les chiens mordus par des vipères, afin de les guérir.

Enfin, la fougère est elle aussi mise à contribution dans la lutte contre les serpents, puisque nous avons vu qu'on doit :

- a)- soit la couper d'une certaine manière avec les dents,
- b)- soit s'en servir comme d'une badine qui n'a pas son pareil pour casser les reins des reptiles.

L'espèce de fougère n'est jamais précisée, et l'on pourrait songer à l'Ophioglosse [*Ophioglossum vulgatum* L.] bien nommée. Mais cette plante de petite taille, peu commune, passe très souvent inaperçue et ne ressemble pas du tout aux fougères ordinaires. On peut donc supposer qu'il s'agit plutôt du Polyode vulgaire [*Polypodium vulgare* L.]. En effet, cette plante populairement appelée en Vendée *erbe de gangne*, est censée faire gagner au jeu si on en a dans sa poche. Elle joue donc ici le même rôle que la queue du Lézard dont on sait qu'il a pour habitude de protéger l'homme des vipères, en réveillant les dormeurs dont s'approchent ces dernières...

### Les oiseaux et les oeufs

Nous avons vu qu'on peut conjurer les vipères en les appelant "bel oiseau". La formule de conjuration "ozi, oza, ozoa" paraît se rattacher à la même technique, puisqu'un "oiseau", en poitevin, se dit *osè* ou *oséa*. Quand un serpent peut se soustraire sept ans à la vue des hommes, des ailes lui poussent et il devient un serpent volant. Belle occasion de rappeler la bisémie du français "cerf-volant" qui désigne à la fois le Lucane [*Lucanus cervus* L.] et le jouet dont le nom n'est qu'un calque du gascon *ser(p)-boulan* "serpent-volant" (le breton moderne dit *sarpant* et le provençal *serp-voulanto*)<sup>69</sup>. Peut-être est-ce la raison pour laquelle la tête de Lucane peut parfois remplacer la queue de lézard, comme porte-bonheur, dans la poche ? On sait que selon les conceptions médiévales, le serpent perdit ses pattes et ses ailes après la faute originelle : "Maudis sois-tu entre toutes les bêtes sauvages", lui crie Yahvé, "tu ramperas sur ton ventre, et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie" (Genèse, III, 14).

Les serpents (et les crapauds) peuvent s'accoupler avec des volatiles (coq, poule, dindon), et le fruit de ces unions est un oeuf appelé *cocatri* ou *cocatreis* (oeuf de cocâtre), qui donne naissance à un petit serpent : en général, cet oeuf est soit détruit, soit mis de côté et conservé, en prenant bien garde à ne pas le briser. Les poules qui pondent un oeuf de ce type se mettent à *chantèe le jàu* (chanter comme un coq), et elles sont alors sacrifiées<sup>70</sup>. Une version de "La Montagne Verte" (Aa-Th T 313 : *The Girl as Helper in the Hero's Flight*) recueillie à Venansault (Vendée) impose au héros l'épreuve d'aller *dénijhàe in nic de coq* (dénicher un nid de coq) situé en haut d'un *chagne* (chêne) qui pousse au plein milieu d'un étang<sup>71</sup>. Le Basilic, serpent ailé à tête de coq est du reste explicitement mentionné dans mainte prière régionale de conjuration des serpents<sup>72</sup>.

Une explication purement "zoologique" de la croyance poitevine aux *cocatri* a souvent été donnée ; cette dernière serait due à :

- La présence assez fréquente d'oeufs véritables de couleuvre dans les poulaillers et leur ressemblance avec les oeufs avortés des poules ;
- La forme grossière d'un petit serpent que présente le ligament dû à l'union des deux chalazes dans les oeufs de poules sans germes<sup>73</sup>.

Mais on peut penser qu'il s'agit là d'une rationalisation tardive. En effet, de nombreuses croyances semblent être directement issues du thème du Basilic, usuellement défini comme un "reptile fabuleux, qui tue par son seul regard ou par sa seule haleine celui qui l'approche sans l'avoir vu et ne l'a pas regardé le premier. Il naîtrait d'un oeuf de vieux coq, âgé de 7 ou 14 ans, oeuf rond, déposé dans du

## ETHNO-HERPETOLOGIE et MYTHOLOGIE

fumier et couvé par un crapaud ou une grenouille. Il est figuré par un coq à queue de dragon ou par un serpent aux ailes de coq. Tout son symbolisme découle de cette légende" <sup>77</sup>. Sans revenir sur les thèmes de "l'oeuf de coq" et de la "poule qui *chante le jàu*", on peut faire plusieurs observations qui, ajoutées, s'expliqueraient difficilement par des coïncidences fortuites :

a)- Les serpents ont des pattes, qu'ils peuvent sortir à volonté en cas de besoin, et qu'on peut faire apparaître en les chauffant (en réalité, ce sont les hémipénis) ; ils peuvent également avoir des ailes ;

b)- A Niort, le soldat Allonneau est attaqué au visage par le Dragon, au moment où il enlève son masque de verre, ce qui peut être rapproché de la croyance selon laquelle les Lézards verts mordent à la figure, et qu'on ne peut les faire lâcher qu'en leur présentant un miroir ;

c)- Le Basilic tue par son seul regard : c'est là une faculté fréquemment prêtée aux serpents, y compris sous l'euphémisation de l'hypnotisme ;

d)- Il faut être le premier à regarder le Basilic : trait qui rappelle le fait que "la vipère attend sa mort ou la mort de l'homme", et que le premier qui détourne le regard doit mourir (sauf conjuration éventuelle) ;

e)- L'oeuf du Basilic est couvé dans le fumier, or la branche d'aubépine destinée à éloigner les reptiles doit être plantée dans le fumier, le jour du 1er Mai ;

f)- En Loire-Atlantique et dans les Deux-Sèvres, l'historiette de la belette résistant victorieusement au reptile (avec l'aide de la molène, et tant que l'homme ne s'en mêle pas !) rappelle fort un passage que Pline consacre au basilic, et où il précise que "l'effluve de la belette est mortel pour ce terrible monstre... [car] il a plu à la nature de ne rien créer sans antidote" (*Hist. Nat.*).

Les serpents sont toujours présentés comme de grands amateurs d'oeufs (fût-ce de grillon !) qu'ils percent de leur *fissun* (dard, *i.e.* : langue) mais la consommation d'une omelette confectionnée avec des oeufs pondus le jour du Vendredi-Saint, devrait éviter de se faire "piquer" pendant toute l'année.

Toutes ces données, rapprochées des nombreux témoignages concernant les "boules de serpents" conduisent à une étonnante constatation : on n'a encore rencontré qu'à un seul exemplaire, dans l'aire considérée (et à ma connaissance...) le thème de "l'oeuf de serpent", selon lequel en Mai, tous les serpents d'une région se réunissent près d'un point d'eau, formant une boule vivante au milieu de laquelle ils secrètent une liqueur qui, en séchant, fournit une gemme précieuse, brillante et miraculeuse : l'oeuf de serpent <sup>74</sup>. Mais notre information est loin d'être exhaustive...

Outre la mention récoltée dans les Deux-Sèvres au siècle dernier, en Loire-Atlantique, le récit suivant, rédigé en 1869 et présenté comme purement anecdotique, pourrait bien s'y rapporter également : "A Château-Thébaud, deux femmes, dont l'une, la veuve Rouillé, vit encore, descendaient vers la Moine aux premiers jours de Mai. Elles suivaient un chemin creux et ombragé, bordé de chaque côté de prés en pente et venant du pont de Bel-Abord. Elles se trouvèrent tout à coup entourées d'une légion de serpents arrivant de tous côtés pour se réunir à un groupe principal qui, en colonne serrée, précipitait sa course vers la rivière. Ces animaux paraissaient tous mus par un même sentiment instinctif, et ne firent pas attention aux deux femmes ; celles-ci, effrayées, crurent prudent de revenir sur leurs pas" <sup>53</sup>.

L'oeuf de serpent évoque enfin l'oeil unique de la vouivre, objet de nombreuses légendes dont une version a été recueillie en Charente-Maritime.

## Les bovidés et le lait

Les serpents (et parfois lézards) sont réputés beaucoup aimer le lait, et l'on profite de cette passion pour les attirer afin de les détruire : l'histoire des chasseurs de serpents qui piègent ces animaux en faisant chauffer l'un d'eux dans un chaudron de lait est fort répandue. On recommande parfois de tremper dans du lait le membre mordu par une vipère : le liquide caille à mesure que la guérison s'opère, cela ne rappelle-t-il pas l'usage, déjà cité, du gaillet alias "caille-lait" ? Un témoignage ajoute que l'*Arum maculatum*, ou "pain de vipère", dont se nourrissent ces animaux, "donne du lait" lorsqu'on le presse... Semblablement, l'antidote de Monsieur Bergeonneau transforme le venin en lait, qui est alors éliminé par l'urine, et le lait additionné de phosphore est un poison pour le *cocatrix*. Un des remèdes recommandés pour se protéger contre les morsures de serpent consiste à manger du fromage blanc le jour de Mardi-Gras : le "fromage blanc" semble bien être ici un substitut du "lait caillé" déjà rencontré...

Les résidus de pierre meulière tombant au fond du récipient où baignait la pierre à aiguiser, étaient utilisés en frictions pour soigner le "pis engorgé" des vaches avant le vêlage<sup>38</sup>... or, nous avons vu que des têtes de vipères étaient justement mises à macérer dans l'eau de ce retipient, afin d'améliorer le fil des faux : le rapport du serpent au lait, pour être ici indirect, n'en existe pas moins.

Le "lait de Mai", c'est à dire le lait pris chaque matin de ce mois au sortir du pis de la vache, était particulièrement recommandé pour la santé et "le teint"<sup>28</sup>. Selon de nombreux témoignages, cette boisson semble assimilable à la "rosée de Mai", également bonne pour le teint, et recommandée pour faire disparaître les taches de rousseur<sup>85</sup>. Le sens de tout cela apparaîtra au paragraphe suivant, concernant le vin et le sang.

Nous avons rappelé plus haut comment les *filas* naissent des poils que les vaches laissent tomber dans l'eau. Un autre témoignage remarque combien les Boeufs contribuent à l'alimentation en venin des eaux stagnantes, où les reptiles viennent le rechercher. Nous n'évoquerons à nouveau le thème répandu du "serpent teteur", appelé par une vache dont le lait rougit ou bleuit, que pour signaler qu'il se trouve déjà présent sur des peintures rupestres tassiliennes pastorales (donc de toutes manières antérieures au Ile millénaire avant notre ère), où il préfigure le mythe Peul du Boviné hermaphrodite *Ndurbelé*, que vient téter le serpent mythique *Tyanaba*, maître des troupeaux, et sorti de l'Océan<sup>75</sup> : convergence ou persistance ? Rappelons également le mythe indou du barattage de l'Océan de lait grâce au serpent Vasuki : finalement il s'en élève du liquide un poison qu'avale Shiva, ce qui lui colore la gorge en bleu<sup>91</sup>.

## Le sang et le vin

Nous avons plusieurs fois rencontré la tête de vipère dans la constitution des recettes préconisées pour la guérison de l'érysipèle [ερυθρος = "rouge", πελα = "Peau"], et avons pu remarquer qu'un même remède ("fil taupé") était utilisé par certaines personnes pour guérir cette maladie et les piqûres de vipères. D'ailleurs cette affection cutanée est parfois nommée "érivipère". La tête de vipère sert également pour soigner le zona, et les "peaux" ("mues") de serpents sont efficaces contre les échardes et plaies des mains. Il convient de rappeler ici avec Claude Gaignebet, que selon l'ancienne terminologie médicale, toutes les maladies de peau, et particulièrement celles qui provoquent la chute de l'épiderme, étaient autrefois appelées *Ophiasis*, par allusion à la mue des serpents<sup>78</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on appelait *tirie* une "espèce d'éléphantiasis dans laquelle la peau du membre malade pèle comme la peau du serpent appelé *tyrus*" (J. Mallard, 1530, *Premier Recueil de la Muse cosmopolitique*)<sup>107</sup>. Signalons qu'un remède vendéen de l'érysipèle consiste en l'application de cataplasmes de lait caillé<sup>28</sup> : le lait caillé combat ce mal "ophidien" de la même façon que le Gaillet ou "Caille-Lait" combattait les piqûres de vipère, et nous avons vu qu'un membre mordu fait cailler le lait où on le plonge pour le guérir. Quant aux rapports étroits qui unissent la lèpre et les maladies de peau en général, les menstrues, le feu intérieur et la femme-serpente, ils ne peuvent être développés ici, et nous renvoyons le lecteur aux travaux que Georges Dumézil et Claude Gaignebet leur ont consacrés<sup>79, 80, 81, 88</sup>. Remarquons toutefois que l'érysipèle est dit *serpige*<sup>107</sup> en ancien provençal et *sèrpentino*<sup>114</sup> dans les Alpes et les vallées vaudoises.

## ETHNO-HERPETOLOGIE et MYTHOLOGIE

Nous nous contenterons de quelques notations...

- a)- Plus les vipères sont rouges, plus elles sont dangereuses.
- b)- Nous avons vu que certaines sorcières pouvaient infester les terres de serpents, en y jetant leurs cheveux : ce thème est fort proche de celui de la "terre gaste" que contaminent d'autres sorcières avec leurs menstrues. En effet, voici ce que dit "Le Grand Albert" à ce sujet : "Prenez des cheveux d'une femme qui aura ses règles, mettez-les sous de la terre grasse, où il y aura eu du fumier pendant l'hiver, au commencement du printemps ou de l'été, lorsqu'ils seront réchauffés par la chaleur du soleil, il s'en formera un serpent qui ensuite de sa semence engendrera un autre de la même espèce" <sup>82</sup> (rappelons que le "Grand Albert" est probablement le livre de sorcellerie le plus souvent cité en Poitou <sup>2, 83</sup>). Dans la même optique, on peut s'interroger sur le sens d'une pratique de sorcellerie très souvent mentionnée dans l'aire considérée : dans la nuit du premier Mai, certaines personnes peuvent faire tarir le lait des vaches de leurs voisins, ou tout du moins l'appauvrir en crème, simplement en traînant dans les pâturages une guenille (M.-&-L.) <sup>105</sup>, un linge récupérant la rosée (région confolentaise <sup>128</sup>, un linge placé dans son *talun de bot* (Vienne) <sup>132</sup>, ou (en Vendée) la *cinse dau four* ("écouvillon", c'est à dire "serpillère ou guenille servant à nettoyer les braises du four, avant d'enfourner le pain") <sup>2</sup>. Bien sûr, l'étymologie du mot serpillère est en rapport avec *scirpus*, "le jonc" (*scipricularia* "sac grossier", de *scirpiculus* "panier de joncs", de *scirpus*)... mais ne peut-on soupçonner l'ouvrage d'une étymologie populaire mettant en valeur le radical *serp-* ? F. Mistral en son dictionnaire remarque du reste que le mot occitan *serpilho* (guenille), considéré comme étant de même racine latine que le français "serpillère", aurait pu signifier primitivement "dépouille de serpent" <sup>114</sup>. Finalement, par le biais de ces personnes traînant une serpillère (= serpent = menstrues) dans les champs pour agir sur le lait récolté par leurs voisins, on rejoindrait ainsi, de nouveau, la thématique de la "terre gaste" (on notera ici la surdétermination introduite par le symbolisme féminin du four plein de braises).
- c)- Les rapports entre fées, rousseur et menstruation ont souvent été évoqués. En Vendée même, on dit fréquemment que les personnes rousses ont été engendrées par un coït pendant les règles, et que les blessures qu'elles peuvent occasionner avec leurs ongles ou leurs dents s'enveniment <sup>11, 57</sup>. La rosée du 1<sup>er</sup> Mai et le "lait de mai" éliminent les taches de rousseur, tout comme le *mai* planté sur le fumier à cette même date éloigne les serpents. Rien d'étonnant si les personnes rousses ou "maillées" de taches de rousseur, - dont on craint la morsure et dont on refuse la présence dans les caves, puisqu'elles y font tourner le vin, - rien d'étonnant donc, à ce qu'elles soient immunisées contre les piqûres de serpents. Elles sont même encore plus venimeuses que les vipères, puisque l'animal qui les "pique" ne tarde pas à crever ! Le même sort est d'ailleurs promis au reptile qui s'attaque à un chat roux. Dans ce même ordre d'idées, on peut également se demander s'il n'y aurait pas un rapport entre l'odeur insupportable des reptiles <sup>87</sup>, due à l'excès de venin qui sort par la peau, et la "mauvaise odeur" traditionnellement attribuée aux rousses. On rejoindrait là, en effet le thème de la Dysosmie féminine, dont G. Dumézil a montré qu'elle désignait en réalité les "misères intimes" de la femme, souvent euphémisées sous l'appellation de lèpre <sup>88</sup>.
- d)- L'anguille (*anguis* = "serpent") fraye parfois avec la vipère, dit-on, et certaines couleuvres sont appelées "anguilles de haies". Ces deux espèces semblent d'ailleurs interchangeable, tant dans l'accablissement de certaines pratiques (anguilles ou couleuvres consommées frites dans l'ail, méthodes similaires de séchage, en les suspendant à des poutres, pour faire des fouets, des lacets, des liens de fléau...), que par leur alimentation (*luma de serpent*) : or, les mues de couleuvres sont dites hémostatiques (elles "arrêtent" le sang...), et on conte volontiers qu'autrefois "les femmes affligées d'un époux alcoolique lui faisaient boire par ruse du sang d'anguille. Cette boisson est considérée comme un poison, et celui qui en a bu une fois ne peut plus boire de vin sans être malade" <sup>84</sup>... Le sang de l'animal (donné par la femme à l'homme, et provenant d'espèces animales dont la connotation cataméniale est assurée) est ici opposé au vin, comme un sang féminin opposé à un sang masculin.
- Nous venons de voir que l'anguille semble être un substitut fréquent du serpent. Or, le Mercredi des Cendres de chaque année, les vassaux du seigneur de Chalain (Maine-et-Loire) se rendaient en cortège dans son parc, pour lui offrir un brancard orné de verdure, sur lequel était placé un de ces animaux, porté par quatre jeunes gens <sup>58</sup>. Ce thème de l'animal minuscule porté comme s'il pesait un poids énorme se retrouve dans d'autres rituels angevins, poitevins et charentais de vasselage, où il

s'agit d'un Roitelet lié par de robustes cables sur une charrette attelée de plusieurs paires de boeufs <sup>116</sup>.  
<sup>122</sup>. Jusq'en 1943 au moins, à Brigueuil (région confolentaise), le lendemain des noces, on attrapait un roitelet qu'on traînait sur une charrette ainsi attelée <sup>122</sup>. Nul doute qu'il y ait là trace d'un vieux rite en rapport avec le nom même du *rabitâud*, dérivé de la forme *bitriscus* remontant à un celtique *biturix* qui signifie "roi du monde" <sup>117, 118</sup>. Lorsque l'on sait par ailleurs que le nom grec du Roitelet, est βασιλισχος (diminutif de βασιλευς "roi"), on est moins surpris de le voir tenir le même rôle que l'anguille, substitut du serpent et du Basilic (βασιλιχον), puisque nous avons vu que les reptiles du Centre-Ouest sont, de nos jours, le support de nombreuses croyances héritées de l'ancien légendaire du Basilic. Du reste, le roitelet est parfois accusé dans les Deux-Sèvres, de participer au "cycle du *vim*" en contaminant certains épineux dont les piqûres deviennent alors inguérissables <sup>119</sup>.

- e)- Nous avons mentionné plus haut le rôle de l'aubépine dans la lutte contre les serpents... après tout ce que l'on vient de voir, croira-t-on alors à un hasard si "à la puberté, pour régulariser les menstrues, on fait prendre aux jeunes filles des baies d'aubépine dans du vin rouge" ? <sup>28</sup>

Rappelons pour terminer que les Pierres de Serpent (Glain neidr) supposées produites par la salive des reptiles, et considérées au Pays de Galles comme étant très efficaces contre les maladies des yeux <sup>92</sup>, trouvent des homologues dans l'*ovum anguinum* d'un fameux texte de Pline (*Hist. Nat.*, XXIX, 52-54) selon lequel "en été, des serpents innombrables se rassemblent, enlacés et collés les uns aux autres par la bave et l'écume de leur corps; cela s'appelle oeuf de serpent". Pline explique que le ravisseur de ce type d'oeuf "en grand renom dans les Gaules", doit "attendre une certaine lune" pour agir, et qu'il lui faudra ensuite s'enfuir à cheval, "car les serpents le poursuivent jusqu'à ce qu'ils en soient empêchés par l'obstacle d'une rivière". Il affirme avoir vu un de ces objets merveilleux, et la description précise qu'il en fait correspond tout à fait à celle d'un oursin fossile. En Ecosse, on explique l'éventuelle perforation centrale que peut présenter cet "oeuf" en disant que lorsque tous les reptiles se sont regroupés pour le former, l'un d'eux l'a percé de sa queue alors que la pâte était encore molle <sup>92</sup>. Les différentes versions collectées insistent par ailleurs sur la date particulière à laquelle se déroule le regroupement des serpents : veille du 1er Mai (Pays de Galles) ou veille de la saint Jean (Cornouailles) <sup>92</sup>. Il se trouve enfin que dans toute l'Europe occidentale, de très nombreuses traditions populaires attribuent aux oursins perforés des vertus prophylactiques et apotropaïques, relatives notamment à la lactation <sup>97, 123</sup>.

La question se pose donc maintenant, du rapport possible entre ce très ancien mythe et les nombreux oursins pré- et proto-historiques fossiles perforés découverts en Poitou-Saintonge, comme celui trouvé par Charbonneau-Lassay dans un tumulus situé près d'une fontaine du village du Poiron en St-Amand (Deux-Sèvres) : il se trouvait enfermé dans une petite capse formée de six plaques de schiste, et posé sur l'une de ces plaques, à l'intérieur d'un tertre de 20 m de diamètre, sans aucun vestige funéraire <sup>93, 94, 95, 96</sup>. G. Chauvet précise qu'on ne trouve pas d'oursins fossiles dans cette région <sup>126</sup>. Semblablement, le tumulus néolithique de la Fourcherie à Juicq (Chte-Mme) ne contenait rien d'autre qu'un oursin fossile <sup>123</sup>. Ces objets, dont la perforation paraît généralement trop étroite pour qu'ils aient pu servir de fusaioles, sont particulièrement abondants en Charente-Maritime, qui a fourni environ 70 % des échinides perforés de France. Or leur répartition n'est pas superposable à celle des gisements d'oursins fossiles (fréquents dans le Crétacé supérieur de Saintonge). Sur 66 exemplaires datés, 3 sont antérieurs au Néolithique, 18 sont probablement du Néolithique (dont 4 certainement), 26 sont du Néolithique ou du Bronze, 17 se répartissent, plus ou moins précisément, du Campaniforme à la Tène, un dernier fut découvert dans un petit *fanum* de la forêt de Rouvray. Selon J. Morel, ces objets pourraient bien donc être l'indice d'une "vénération toute particulière pour l'échinide perforé", élaborée par un des groupes du Néolithique des Charentes, et que leurs successeurs de l'Age du Bronze et du premier Age du Fer dans le Centre-Ouest, auraient portée à son apogée <sup>94, 123</sup>. La probabilité de l'existence d'une telle "vénération" semble renforcée par la découverte, en Charente, de plusieurs "imitations" d'Echinides perforés, en calcaire et en terre cuite <sup>124</sup>.

## ETHNO-HERPETOLOGIE et MYTHOLOGIE

### NOTES

- 1 : Notes d'enquêtes, prises vers 1953 dans les communes suivantes : Beaufou, Le Boupère, Chantonay, Chauché, La Flocellière, La Mothe-Achard, St-André-Treize-Voies, St-Fulgent, St-Georges-de-Pointindoux, St-Michel-Mont-Mercure, Venansault. ANONYME, ms inédit, Archives Départementales de la Vendée, cote J-1080.
- 2 : Enquêtes personnelles.
- 3 : Dit par Adrien Roulet (50 ans), à Brenessard, en Mars 1987.
- 4 : Cahier manuscrit rédigé en 1905 par Gustave-René Phelippeau, instituteur à Dompierre. Archives Départementales de la Vendée, 59-J-16-8, 14 pages (p. 5).
- 5 : "La frayeur qui s'attache aux vipères fait raconter maintes histoires, en particulier de celle qui cuisit un jour dans un chaudron, et qui, par son sifflement, attira les autres" (Roussière V.), "Et voici l'époque de la Chasse aux vipères ..." : *Le Phare*, 20-IV-1941.
- 6 : ELDER (M.), 1932, *La Bourrine*, Paris, J. Ferenczi et Fils, 252 p. (pp 31-32).
- 7 : CHEVRIER (J.-J.) et VALIERE (M.), 1979, *Un cahier d'oraisons populaires, de recettes médicales et de conjurations recueilli en Poitou*, Gençay, UPCP-Centre Culturel La Marchoise, (fol. 8 et 11).
- 8 : Dit à Brenessard le 16-II-1988, par Adrien Roulet.
- 9 : Enquête personnelle du 19-VIII-1980, alors que je m'étais fait "traiter" pour une série de piqûres de frelon à l'épaule : Monsieur Aimé Papin, de son pouce droit, dessina lentement une croix sur chaque piqûre, puis traça un cercle autour de la région irritée, en disant des prières ou formules qu'il n'a pas pu me révéler (révéler oblige à perdre le "don"). Il me fit ensuite les recommandations suivantes : 1°)- laver les piqûres avec de l'eau la plus chaude possible, 2°)- les passer à l'eau de vie et les laver ensuite avec du vinaigre d'alcool ou du "vinaigre de cornichon", 3°)- ne pas absorber de vinaigre en sauce, ou de quelque façon que ce soit, avant d'être guéri. Je dois à la vérité de dire que le traitement fut inefficace, et que je fus bien obligé, trois jours plus tard, d'avoir recours aux services d'un médecin... Dans le Bocage, Jehan de la Chesnaye (v. n. 11) remarque également que le *charmeur* qui enlève la vie à un reptile "ne peut plus exercer ses talents".
- 10 : Enquêtes personnelles, auprès d'Adrien Roulet, de Brenessard, en 1980.
- 11 : POIREAUD (Moïse) [sous le pseudonyme de Jehan de la Chesnaye], 1911, *Le vieux Bocage qui s'en va (notes de folklore et de traditionnisme)*, Vannes, Lafolye Frères, 196 p. (pp 155-159).
- 12 : Voici à ce propos un témoignage provenant des Herbiers : "Lorsque, âgé de 7 à 8 ans, ayant aperçu une énorme couleuvre sur un vieux mur, je racontais ce fait à ma grand-mère, lui montrant de mes deux bras grands ouverts la longueur du reptile, celle-ci, très inquiète, s'écria aussitôt : "Petit malheureux, ne sais-tu pas qu'il ne faut jamais mesurer un animal à son corps. On peut dire "long comme un manche de fourche, comme la table, mais jamais comme tes bras !" - Je venais là de toucher un des nombreux tabous qui empoisonnaient la vie des braves gens ! (L. Barbarit in : *La Fin de la Rabinaïe*, n° 31, Déc. 1987, p. 12).
- 13 : *Le Vieux Bocage ...* (cf. n. 11), p. 125.
- 14 : BACHIGNARD (P.), 1983, *Dictionnaire du patois du Marais Poitevin*, Marseille, Jeanne Laffitte, 261 p.
- 15 : REZEAU (P.), 1976, *Un patois de Vendée. Le parler rural de Vouvent*, Paris, Klincksieck, 362 p. (p. 189).
- 16 : *Le Béa parlange, 3, La Faune, la Flore*, La Roche-Sur-Yon, Arantéle, p. 22.
- 17 : LA CHAUSSEE (F. de), 1966, *Les parler du Centre-Ouest de la Vendée*, Paris, d'Artrey, 370 p. (p. 239).
- 18 : Rappelons l'existence d'une description rapportée au début du siècle pour l'Ouest de la France, non localisée, mais raisonnablement attribuable aux célèbres "Chasseurs de vipères" du Poitou : "Les chasseurs de vipères sont souvent un peu sorciers. Ceux de l'Ouest de la France ont soin de faire des gestes d'incantation et de prononcer des paroles magiques. On doit, paraît-il, faire trois signes de croix sur ce reptile en prononçant chaque fois l'une des trois paroles *ozi, oza, ozoa* : la vipère alors se laisse prendre sans résistance..." (ANONYME, 1900-1901, *Utiles chasseurs d'un hideux gibier, Lectures pour Tous*, p. 947. Le Docteur Viaud-Grand-Marais situe cette coutume en 1854 à Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Atlantique), où un certain Auguste X....., domestique de Monsieur F. Buron aux Hautes-Places, dit "*ozi, oza, ozoa*" pour conjurer les vipères, en faisant un signe de croix sur le reptile à chacun de ces mots (cf. n. 53). Le même auteur rapporte qu'à Challans, "une jeune idiote [...] saisit un jour, près d'un lavoir, un aspic et se mit à le caresser en l'appelant un bel oiseau. Le

- reptile paraissait se complaire à ce jeu, et ne blessa la pauvre fille qu'au moment où, effrayée par les cris des autres laveuses, elle le prit rudement pour le rejeter au loin" (cf. n. 53).
- 19 : Notes manuscrites de M. Pelletier, Archives Départementales de la Vendée, 59-J-16-8.
- 20 : Notes manuscrites anonymes, collectées par Edmond Bocquier, *ibid.*...
- 21 : Lettre d'Auguste Bocquier à son fils Edmond, le 22-VII-1900, Arch. Dép. de la Vendée, 59-J-16-8.
- 22 : Bocquier (E.), *s.d.*, Notes manuscrites, Arch. Dép. de la Vendée, 59-J-16-2.
- 23 : REZEAU (P.), 1984, *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest entre Loire et Gironde*, Les Sables-d'Olonne, Le Cercle-d'Or, 302 p.
- 24 : GAUVRIT (D.) et GAUTIER (M.), 1977, *Vieilles médecines*, *L'Eclair*, rubrique "Le Racoin do parlange" du 26-27-XI-1977.
- 25 : LALANNE (Ch.-Cl.), 1867, *Glossaire du patois poitevin*, *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, T. 32, 1ère Série [reprint : Marseille, Laffitte, 1976], 265 p.
- 26 : Dit par Adrien Roulet, à Brenessard, en Mars 1987.
- 27 : TIFFAUD (Dr), 1899, *L'exercice illégal de la médecine dans le Bas-Poitou. Les toucheurs et les guérisseurs*, Paris, Jouve et Boyer, 72 p. (p. 51).
- 28 : COUBARD (Ch.-L.-J.), 1913, *Médications Populaires et Empiriques au Pays de Vendée*, Bordeaux, Barthélémy et Clèdes, 69 p.
- 29 : MORIN (N.), 1984, *Les animaux dans la littérature orale poitevine*, in *Bestiaire poitevin*, Niort, UPCP-Geste Paysanne, 352 p. (pp 281-288).
- 30 : NAULEAU (G.) et GUERINEAU (D.), 1984, *Légendes et vérités sur les reptiles*, *ibid.*, pp 311-314.
- 31 : BONNIN (G.), 1984, *Et-o un'arbre ou bé un bestio ?*, *ibid.*, pp 315-316.
- 32 : GAY (J.), 1984, *La médecine et l'animal, chasse et pêche. A partir de deux livres de raison de la fin du XVIIIe siècle*, *ibid.*, pp 95-100 (pp 95-96).
- 33 : BRUNET (D.), CARTEAU (S.) et MORIN (N.), 1984, *Les animaux dans la médecine traditionnelle* *ibid.*, pp 101-121.
- 34 : FOURNIER (R.), 1979, *Médecine ancienne dans le Centre-Ouest*, Poitiers, Brissaud, 170 p.
- 35 : MORIN (M.) et MORIN (N.), 1984, *Le bestiaire légendaire poitevin*, in *Bestiaire poitevin*, *op. cit.*, pp 227-240 (p. 231).
- 36 : KAUFMANN (R.), 1906, *Pratiques et superstitions médicales en Poitou*, Paris, Bonvalot-Jouve, 75 p.
- 37 : LACUVE (R.-M.), 1906, *La littérature orale dans le Département des Deux-Sèvres*, Niort, 145 p. [reprint : Poitiers, "Le Bouquiniste", 1977].
- 38 : FOURNIER (R.), 1978, *Médecine vétérinaire traditionnelle dans le Centre-Ouest*, numéro spécial d'*Aguaine*, Rev. de Recherches Ethnographiques de la Soc. d'Et. Folk. du Centre-Ouest, Sept. 1978, 107 p.
- 39 : CHEVRIER (J.-J.), 1981, *Ethno-herpétologie. Le serpent dans la tradition orale du Civraisien (Vienne)*, *Bull. de la Soc. d'Herpétologie Française*, n° 19, pp 5-21.
- 40 : CHEVRIER (J.-J.), 1985, *Le serpent dans la tradition orale du civraisien (Vienne). Données complémentaires*, *ibid.*, n° 35, pp 1-12.
- 41 : PORCHERON (E.-J.-E.), 1923, *Les Braconniers de la Médecine au Pays de Poitou*, Bordeaux, Victor Cambette, 159 p. (pp 94-95 et p. 95, n. 1).
- 42 : FOURNIER (R.), 1976, *Au carrefour de deux légendes et de l'histoire du Loudunais, Aguaine*, Revue de Rech. Ethno. de la Soc. d'Et. Folk. du Centre-Ouest, t. 5, n° 5, pp 427-432.
- 43 : BRABARIT (L.), 1987, in *La Fin de la Rabinaïe*, n° 31, p. 12.
- 44 : PILLARD (G.), 1980, *Mythologie des Deux-Sèvres*, Poitiers, "Le Bouquiniste", 272 p.
- 45 : FRAYSSE (J.) et FRAYSSE (C.), 1965, *Mon village. Glanes folkloriques Saumuroises et Baugeoises*, Cholet, Farré et Fils, 158 p. (notamment pp 92, 97).
- 46 : VERRIER (A.-J.) et ONILLON (R.), 1908, *Glossaire des Patois et des Parlers de l'Anjou, Comprenant le Glossaire proprement dit, des Dialogues, Contes, Récits et Nouvelles en patois, le Folklore de la Province*, Angers, Germain et Grassin, 2 t., 528 et 587 p.
- 47 : DECROU (B.), 1984, *Animaux fantastiques et monstres dans la sculpture romane*, in *Bestiaire Poitevin*, *op. cit.*, pp 179-188.
- 48 : Renaudeau (E.), *s.d.*, Notes manuscrites, d'après un dire de Monsieur François Godin, du Poiré-sur-Velluire, Arch. Dép. de la Vendée, 59-J-16-8.
- 49 : SEBILLOT (P.), 1969, *Le Folk-Lore de France*, Paris, Maisonneuve et Larose, 4 vol. (t. I, pp 70-71).

## ETHNO-HERPETOLOGIE et MYTHOLOGIE

- 50 : LA CHESNAYE (J. de), in *Rev. des Trad. Pop.*, t. XVI, p. 138.
- 51 : BERNARD (F.), 1984, *Le bestiaire roman poitevin*, in *Bestiaire Poitevin*, op. cit., pp 167-178.
- 52 : *Histoires du Vieux temps. Extraits du manuscrit de l'écuyer Loys de Cussière, Gentilhomme angevin, revus et publiés par son petit neveu le Chevalier de Glouvet*, Saumur, Paul Godet, 1866, p. 449, cité in Verrier et Onillon, *Glossaire...* (cf. n. 46).
- 53 : VIAUD-GRAND-MARAIS (A.), 1869, *Etudes médicales sur les serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure*, Nantes, St-Germain, 260 p.
- 54 : MASSE-ISIDORE (C.), s.d., *La Forêt de Grâla, en 1828, Echos de Bocage Vendéen*, pp 117-121.
- 55 : Selon Verrier et Onillon (*Glossaire...*, op. cit.), on désigne en Anjou la Salamandre par ce nom. En Poitou, on dit aussi *cates-pates*, si l'on en croit le *Glossaire* de L. Favre (p. 282). Dans les Mauges, le terme de *quatropet* peut désigner tout aussi bien les tritons que tout insecte aquatique (d'après : CORMEAU (H.), 1912, *Terroirs Mauges. Miettes d'une vie provinciale*, t. I : *Glossaire*, 515 p.). Eugène Rolland note que les mots *cat'pai* et *catres-pates* désignent la *Salamandra maculosa* en Anjou et Poitou. Cela est confirmé par l'ALO, qui donne : *cates-pates* et *cat'pais* en Vendée et Deux-Sèvres (cf. n. 129).
- 56 : DEMEURAT (L.), 1863, *Observation d'accidents développés à la suite d'une morsure de vipère, se reproduisant depuis trente-neuf ans d'une manière parfaitement périodique*, *Gazette hebdomadaire*, t. X, 6-XI-1863.
- 57 : LE QUELLEC (J.-L.), 1986, *Fontaines miraculeuses et Eaux consacrées, guérissantes ou légendaires de Vendée*, Talmont-St-Hilaire, La Poussinière, 165 p. (pp 21, 26, 116, 121-122).
- 58 : DELAVIGNE (R.), 1986, *Une fée d'Argouge en Anjou et son environnement mythologique, Le Conte de Fées en Normandie. La fée d'Argouges, archétypes et avatars*, Colloque International Universitaire organisé à Rancs (Orne), les 30 Juin et 1er Juillet 1984, Caen, Charles Corlet, 328 p. (pp 117-147).
- 59 : DELAVIGNE (R.), 1984, *Eléments pour une géographie urbaine à Angers vus à travers les processions*, *Bull. de la Soc. de Mythologie Française*, n° 132, pp 1-28.
- 60 : DELAVIGNE (R.), 1980, *Zone inondable, saints, géants et dragons au nord-est d'Angers (Maine-et-Loire)*, *Bull. de la Soc. de Mythologie Française*, n° 117, pp 47-70.
- 61 : JOUYNEAU des LOGES, 1810, *Sur le dragon de Poitiers appelé la Grand'Goule*, *Mém. de l'Acad. Celtique*, t. V, pp 51-63.
- 62 : MINEAU (R.) et RACINOUX (L.), *Légendaire de la Vienne : Etres Fabuleux, Mythes Anciens, Contes Fantastiques, Fontaines Sacrées, Pierres Rituelles, Sites mystérieux, Saints-Guérisseurs*, Poitiers, "Le Bouquiniste", 423 p.
- 63 : Cette croyance qui se retrouve également en Gironde, Loire et Nivernais, est particulièrement attestée en Vendée à Dompierre-sur-Yon, Les Epesses, La Ferrière, Fontaines, Maché, Poiré-sur-Velluire, Sérigné, St-Valérien, et Thouarsais-Bouildroux (cf. n. 57, 68, et enquêtes personnelles).
- 64 : BOURGEOIS (H.), 1903, *Les mille et une Nuits Vendéennes*, Luçon, Bideaux, 244 p. (pp 205-208).
- 65 : *Ibid.*, pp 188-193.
- 66 : MAUDUYT (M.), 1884, *Herpétologie de la Vienne ou Tableau méthodique, indicatif et descriptif des reptiles tant vivants que fossiles observés jusqu'à présent dans ce département*, Poitiers, Saurin, 62 p. (pp 26-27).
- 67 : Dit par une coiffeuse du Château-d'Olonne, le 13-XII-1986 (enquête personnelle).
- 68 : Le thème de la "marée" mériterait à lui seul une étude spéciale qui ne peut être entreprise ici. Voici cependant deux recettes utilisées au début du siècle pour guérir cette affection :
- a) à Dompierre-sur-Yon : "Lorsqu'on a une plaie, l'on ne doit pas traverser une rivière sur un pont, ou la côtoyer, car la marée se met dans le mal, et ce dernier ne guérit que très difficilement. Pour vous préserver de la marée, ayez du sel dans votre poche. Guérison : entourer le mal d'une feuille de poireau nouée en amblet (en anneau) à l'envers et exposer la plaie au-dessus d'un pot d'eau bouillante. L'eau monte (c'est la marée qui se retire de la plaie) (Phelippeau (G.-R.), 1904, *Légendes et traditions du Poitou* (environs de Dompierre), cahier ms collecte E. Bocquier, Archives Départementales de la Vendée 59-J-16-8.
- b) à Thouarsais-Bouildroux : "on dit que quand on a une plaie on ne doit pas passer sur l'eau sans avoir dans ses poches du sel; sans quoi on attraperait la marée. De plus, quand on en est atteint : pour la combattre, on fait bouillir dans un pot du poreau, mais du poreau non replanté, puis quand le pot a bouilli pendant un quart d'heure environ, on verse tout le contenu dans un vase puis on met

- le pot que l'on vient de se servir sans dessus-dessous dans le vase avec l'eau et le poreau, puis on met la plaie sur le fond du pot et toute l'eau qui est dans le vase monte dans le pot. On fait cette opération trois ou quatre fois" (Bély (A.), s.d., "Cahier de légendes", cahier ms, 12 p., collecte E. Bocquier, Archives départementales de la Vendée, 59-J-16-8. La "marée" est également connue dans les régions angoumoises et saintongeaises, où l'on s'en préserve en se munissant de sel quand on doit traverser un ruisseau ou un endroit marécageux (cf. n. 128).
- 69 : POLGE (H.), 1980, *Jeux et divertissements, ou de l'enfance à la préhistoire*, in *Mélanges de Mythologie française offerts à H. Dontenville*, Paris, Maisonneuve et Larose, 329 p. (pp 246-259).
- 70 : "Les coqs qui, par inadvertance, pouvaient un oeuf capable de contenir un serpent, étaient brûlés [...] avec le corps du délit; ce qui arriva en 1474 au coq de Kohlenberger, de fameuse mémoire" : VILLENEUVE (R.), 1982, *Le Musée de la Bestialité*, Paris, Henri Veyrier, 280 p. (p. 114).
- 71 : COIRIER (?), s.d., Notes manuscrites sur les traditions des environs de Saint-Hilaire-des-Loges, Collecte E. Bocquier, Archives Départementales de la Vendée, 59-J-16-8.
- 72 : Le Basilic est traditionnellement planté près des maisons pour chasser la fièvre (v. pour un ex. maraîchin : DUPE (G.), 1941, *La foire aux femmes*, Paris, Denoël, pp 10-11). On comprendrait donc mal son voisinage avec l'*aspi* et le *chén maupi*, dans les formulettes citées, et compte tenu des besoins de l'assonance, si ce n'était un souvenir du monstre hybride de serpent et de coq.
- 73 : GAUTIER (M.) et al., 1986, *Contes populaires de la Vendée, en béa parlange do Bas-Poétou*, Les Sables-d'Olonne, UCP - La Geste Paysanne - Le Cercle d'Or, 205 p. (pp 12-27).
- 74 : v. par ex. *Contes et Légendes du Val de Loire*, Tours, La Nouvelle République, d'après Légier (Sologne 1808, et Laisnel de la Salle, Berry, 1875).
- 75 : Sur ce sujet, consulter en première approche : BA (A.-H.) et DIETERLEN (G.), 1961, *Koumen Texte initiatique des Pasteurs Peul*, La Haye-Paris, Mouton & C°, 95 p. et *id.*, *Les fresques d'époque bovidienne du Tassili-n-Ajjer et les traditions des Peuls : hypothèses d'interprétation*, *Journ. de la Soc. des Africanistes*, n° 36, pp 141-157.
- 76 : Dit à St-Barthélémy-d'Anjou par Roland Forgerou, 15 ans, en Janvier 1988 (enquête personnelle).
- 77 : CHEVALIER (J.) et GHEERBRANT (A.), 1982, *Dictionnaire des Symboles, Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris, R. Laffont / Jupiter, 1060 p. (p. 109).
- 78 : GAIGNEBET (Cl.), et FLORENTIN (M.-Cl.), 1979, *Le carnaval*, Paris, Payot, 170 p. (pp 75-76).
- 79 : GAIGNEBET (Cl.), 1986, *A plus hault sens. L'ésotérisme spirituel et charnel de Rabelais*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2 vol., 473 et 583 p.
- 80 : GAIGNEBET (Cl.) et LAJOUX (J.-D.), 1985, *Art profane et religion populaire au Moyen Age*, Paris, P.U.F., 363 p.
- 81 : GAIGNEBET (Cl.), 1976, *Véronique ou l'image vraie, Anagron*, t. VII-VIII, pp 45 à 70.
- 82 : *Les admirables secrets d'Albert le Grand*, avec un avertissement de Claude Seignolle, Paris, Nouvel Office d'Édition, 1965, 379 p. (p. 43).
- 83 : GABORIAU (P.), 1987, *La pensée ensorcelée. La sorcellerie en Anjou et en Vendée*, Les Sables-d'Olonne, Le Cercle d'Or, 175 p.
- 84 : Dit à Brenessard (St-Benoist-sur-Mer), par Adrienne Roulet, 80 ans, le 10-VIII-1980 (enquête personnelle). Ce procédé est également rapporté par le Dr Coubard : "elle (la ménagère) tache de se procurer une belle anguille, la saigne et en mélange le sang à du vin, à l'insu de son mari. Puis elle fait boire cette mixture au bonhomme qui, dégoûté de l'âcreté du breuvage, renonce au vin" (cf. n. 28, p. 35). En Charente (Cognaçais et Pays-Bas), M. Leproux explique quant à lui que "si l'on veut débarrasser un ivrogne de son vilain défaut [...] il suffit de couper une anguille en morceaux, d'en recueillir le sang, et de le lui faire boire dans du vin, à son insu naturellement" (cf. n. 128).
- 85 : Voir par ex. les nombreux témoignages collectés par Edmond Bocquier, Archives Départementales de la Vendée, 59-J-16-7 et -8. Dans la région confolentaise, on peut supprimer les taches de rousseur en se lavant avec du lait de femme, mais un traitement beaucoup plus répandu en Charente recommande de le faire avec la rosée de Mai. Dans le Limousin, on supprime de cette façon "aussi bien les rougeurs que les taches de rousseur" (cf. n. 128).
- 86 : *Glossaire des Parlers Populaires de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois*, Numéro spécial de la *S.E.F.C.O.*, nov. 1978, (lettre A), 100 p.
- 87 : Ce préjugé, que nous avons rencontré dans notre corpus, peut être bien illustré par ce passage de Lacépède : "Cette odeur ... sort, pour ainsi dire, par tous les pores, mais elle se répand surtout par la gueule de l'animal; elle est produite par un grand volume de miasmes corrupteurs et de vapeurs méphitiques qui, s'étendant jusqu'à la victime que le serpent veut dévorer, l'investit, le suffoque, ou

## ETHNO-HERPETOLOGIE et MYTHOLOGIE

ajoutant à la fayeuse qu'inspire la présence du reptile, l'enivre, lui ôte l'usage de ses membres, suspend ses mouvements, anéantit ses forces, la plonge dans une sorte d'abattement, et la livre sans défense à l'animal vorace et carnassier" (*Oeuvres du Comte de Lacépède, comprenant l'Histoire Naturelle des Quadrupèdes Ovipares, des Serpents, des Poissons et des Cétacés*, Paris, Pillot, 1832, vol. IV, t. I, pp 262-263).

- 88 : DUMEZIL (G.), 1924, *Le Crime des Lemmiennes. Rites et Légendes du Monde Egéen*, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 75 p. (notamment les pp 33-41).
- 89 : Ce "fait-divers" est un thème légendaire qu'on retrouve également sous la plume des anciens herpétologues, comme dans le texte suivant, signé de Lacépède : "Il [*Coluber torquatus*] aime beaucoup le lait; les gens de la campagne prétendent qu'il entre dans les laiteries, et qu'il va boire celui qu'on y conserve. On assure même qu'on l'a trouvé quelquefois replié autour des jambes des vaches, suçant leurs mamelles avec avidité, et les épuisant au point d'en faire couler le sang. On a prétendu aussi que le serpent à collier entroit quelquefois par la bouche dans le corps de ceux qui dormoient étendus sur l'herbe fraîche, et qu'on l'en faisoit sortir en profitant de ce même goût pour le lait, et en l'attirant par la vapeur du lait bouilli que l'on approchoit de la bouche ou de l'anus de celui dans le corps duquel il s'étoit glissé. L'on peut voir, particulièrement, à ce sujet, dans les Mémoires des Curieux de la Nature (Décade I., observ. 190), une observation très détaillée du docteur Fromman, médecin de Franconie, et d'après laquelle on pourroit penser que, dans certaines circonstances, il seroit difficile de faire sortir le serpent par la bouche, sans risquer de faire étouffer celui qui l'auroit avalé" (*Oeuvres du Comte de Lacépède, op. cit.*, vol. IV, t. 2, p. 96 et n. 2). Voir également Rabelais, *Le Quart Livre*, ch. XLIV : "J'ay (dit frère Jan) aultresfois ouy dire que les serpens entré dedans l'estomach ne faict desplaisir aucun, et soubdain retourne dehors si par les pieds on pend le patient, lui praesentant près la bouche un paeslon plein de lait chauld. - Vous (dist Pantagruel) l'avez ouy dire : aussi avoient ceulx qui vous l'on raconté. Mais tel remède ne feut oncques veu ne leu. Hippocrates, *lib. V, Epid.* escript le cas estre de son temps advenu et le patient subit estre mort par spasme et convulsion".
- 90 : Lacépède remarque que "ce nom *Dard* a été donné à plusieurs serpents, tant de l'Ancien que du Nouveau Monde, à cause de la faculté qu'ils ont de s'élancer, pour ainsi dire, avec la rapidité d'une flèche" (cf. note précéd. : *ibid.*, p. 238).
- 91 : NITYABODHANANDA (S.), 1967, *Mythes et Religions de l'Inde*, Paris, Maisonneuve et Larose, 204 p. (pp 30-31).
- 92 : FRAZER (J.-G.), 1984, *Le Rameau d'Or*, Paris, Laffont, 4 vol. (vol. I, pp15-16 et p. 379, n. 1).
- 93 : MOREL (J.), 1971, *Oursins fossiles perforés de la Saintonge*, *Bull. Soc. Préhist. Fr.*, t. 68, n° 9, pp 281-288.
- 94 : MOREL (J.) et GACHINA (J.), 1975, *Nouveau oursins fossiles perforés de France*, *ibid.*, t. 72, n° 2, pp 54-56.
- 95 : COLLE (J.-R.), 1962, *Amulettes anciennes de Saintonge*, *ibid.*, t. 59, pp 317-319.
- 96 : COLLE (J.-R.), *s.l.n.d.*, *Les fusaiöles du Musée de Royan*, 4 p.
- 97 : A ce sujet, on complétera la bibliographie donnée par J.-G. Frazer (cf. n. 92) par les titres suivants :  
 - CHARBONNEAU-LASSAY (L.), 1937, *Le "Bestiaire du Christ". L'oursin et l'"Oeuf du Monde" des Anciens*, *Etudes Traditionnelles*, n° 205, Janvier 1937, pp 10-18.  
 - PEROT (F.), 1917, *Les survivances de l'oursin fossile*, *ibid.*, t. XIV, pp 100-102.  
 - RAYMOND (P.), 1907, *L'oursin fossile et les idées religieuses à l'époque préhistorique*, *Revue Préhistorique*, II, pp 133-139.  
 - LE ROUX (F.), 1967, *Notes d'Histoire des Religions, Ogam, Tradition celtique*, t. XIX, n° 5-6, pp 495-504.  
 - etc (pourraient être également cités des articles de Guébard, Oakley, Saintyves ...)
- 98 : BOURGEOIS (H.), *La Vendée d'Autrefois*, cité in : Sébillot, *op. cit.*, t. II, p. 81 (cf. n. 49).
- 99 : BOCQUIER, notes manuscrites, Archives Départ. de la Vendée, 59-J-16-13.
- 100 : PINEAU (L.), 1892, *Le Folk-Lore du Poitou*, Paris, Leroux, 547 p. (pp 498, 513-514, 526-527).
- 101 : PINEAU (L.), (*ibidem*, p. 526, n. 1), note à ce sujet que cette superstition existait du temps de Térence : *Quod res post illa monstra evenerunt mihi ! Introit oedes ater alienus canis. Anguis in impluvium deciditde tegulis. Gallina cecinit...* (Phormion, v. 705).
- 102 : CARR (A.), 1964, *Les reptiles*, La Hague, Life, 192 p. (pp 149-150).
- 103 : CILLEULS (J. des), *s.l.n.d.*, *Les remèdes populaires du Saumurois. Revue sommaire et Etude comparative, Soc. des Lettres, Sc. et Arts du Saumurois*, t.-à-p. de 24 p.

- 104 : LA PERRAUDIERE (X. de), 1896, *Traditions locales et superstitions (Notes prises au pays de Maine et d'Anjou)*, *Mém. de la Soc. Nationale d'Agriculture, Sc. et Arts d'Angers*, 4<sup>o</sup> série, t. X, pp 65-80.
- 105 : LAUNAY (G. de), 1893, *Traditions et superstitions de l'Anjou*, extr. de *Rev. des Trad. Pop.*, Paris, Lechevalier, 9 p.
- 106 : ROLLAND (E.), 1967 (reed.) *Faune Populaire de la France, Noms vulgaires, dictons, proverbes, légendes, contes et superstitions*, t. III : *Les reptiles, les poissons, les mollusques, les crustacés et les insectes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 365 p.
- 107 : ROLLAND (E.), *Op. cit.*, t. XI : *Reptiles et poissons*, 255 p.
- 108 : MENIERE (Ch.), 1880, *Glossaire angevin étymologique comparé avec différents dialectes*, Angers, Répertoire Historique et Archéologique de l'Anjou, 562 p. (Reprint : Marseille, 1979).
- 109 : FRAYSSE (C.), 1906, *Le Folk-Lore du Baugeois, Recueil de légendes, traditions, croyances et superstitions populaires*, Baugé, Dangin, 193 p.
- 110 : Alfred Hérault, renseignement oral, le 15-II-1988.
- 111 : CHEVALIER (J.-P.) et FOUCHIER (O.), 1975, *Relations de l'anguille à son milieu dans le Marais Poitevin*, in *L'Homme et l'Animal, Premier Colloque d'Ethnozologie*, Paris, Institut International d'Ethnoscience, 643 p. (pp 115-120).
- 112 : DESAIVRE (L.), 1877, *Le serpent, le lézard, le crapaud*, *Bull. de la Sc. d'Et. Sc. Lettres et Arts des Deux-Sèvres*, n° 8-12, pp 334-339.
- 113 : NOGUES (Abbé), 1897, *Pratiques empiriques relatives aux personnes et aux animaux*, in *La tradition en Poitou et Charente. Art Populaire, Ethnographie, Folk-Lore, Hagiographie, Histoire*, Paris-Niort, Soc. d'Ethnographie Nationale et d'Art Populaire, 479 p. (pp 247-265).
- 114 : DOUSSINET (R.), 1983, *Grammaire Saintongeaise. Etude des structures d'un Parler régional*, La Rochelle, Rupella, 482 p. (p. 30).
- 115 : MISTRAL (F.), 1983 (reed.) *Lou Tresor dou Felibrige. Dictionnaire Provençal-Français*, Aix-en-Provence, Edisud, 2 vol. (t. II, s.v. : Serpentino, Serpilhou).
- 116 : VALET (J.), 1975, *A propos de ... roitelets et troglodites, Aguiaine*, t. IX, n° 3, p. 232.
- 117 : HORIOT (B.), 1984, *Le roitelet et la coccinelle : dénominations et folklore*, in *Bestiaire Poitevin, op. cit.*, pp 289-293 (p. 291).
- 118 : BRÜGGER (A.), 1922, *Les noms du roitelet en France*, Zurich, Imprimerie de le Soc. Suisse du Grutli, 275 p. (pp 15-17).
- 119 : MICHAUD (J.), 1975, *Oiseaux de malheur, Aguiaine*, t. IX, n° 1, pp 48-60 (p. 59).
- 120 : COLLE (R.), 1975, *Légendes et contes d'Aunis Saintonge*, La Rochelle, Rupella, 254 p.
- 121 : DONTENVILLE (H.), 1966, *La France Mythologique. Travaux de la Société de Mythologie Française*, Paris, Veyrier-Tchou, 381 p. (Chap. II : Des serpents aux dragons).
- 122 : LEPROUX (M.), 1959, *Du berceau à la tombe. Contribution au Folklore Charentais (Angoumois, Aunis, Saintonge)*, Paris, P.U.F., 336 p.
- 123 : MOREL (J.), 1977, *Encore les oursins fossiles perforés*, *Bull. Soc. Préhist. Fr.*, t. 74, n° 7, pp 213-216.
- 124 : LASSARADE (L.), 1975, *Contribution à l'étude des oursins fossiles perforés*, *Bull. Soc. Préhist. Fr.*, t. 72, n° 9, pp 264-265.
- 125 : ROLLAND (E.), 1967 (reed.), *Flore populaire ou Histoire Naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore*, Paris, Maisonneuve et Larose, t. VII, 218 p. (pp 77-78).
- 126 : CHAUVET (G.), 1900, *Ovum anginum*, *Revue Archéologique*, 3<sup>o</sup> Série, t. XXXVI, pp 280-285.
- 127 : DESAIVRE (L.), 1876, *Le coq, la poule et l'oeuf*, *Bull. de la Soc. de Statistiques, Sc., Lettres et Arts du Départ. des Deux-Sèvres*, n° 3-12, pp 112-128.
- 128 : LEPROUX (M.), 1954, *Médecine, Magie et Sorcellerie : Contribution au Folklore Charentais (Angoumois, Aunis, Saintonge)*, Paris, P.U.F., 286 p.
- 129 : MASSIGNON (B.) et HORIOT (B.), 1974, *Atlas linguistique et Ethnographique de l'Ouest (Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois)*, Paris, C.N.R.S., 2 vol.
- 130 : RACINOUX (L.), 1983, *Mythe et Légende du dragon, Le Picton*, n° 39, pp 12-17.
- 131 : NAULLEAU (G.), 1984, *Les serpents de France, Revue Fr. d'Aquariologie, Herpétologie*, 11<sup>o</sup> année, N° 3-4, 56 p.
- 132 : RACINOUX (L.), 1986, *Joli mois de mai ... d'autrefois, Le Picton*, n° 57, pp 2-7.